

# Juin 2014

## Table des matières

<b>Page</b>	<b>Contenu</b>
2	Convocation et tractanda
3	Le mot du Conseil communal
4 - 11	Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013
12 - 14	Rapports de la Commission financière et de l'organe de révision
15 - 18	Compte de fonctionnement 2013 - Commentaires
19	Répartition des charges par nature
20	Charges nettes par fonction
21 - 22	Bilan au 31.12.2013
23	Patrimoine administratif et financier selon bilan
24	Compte de fonctionnement 2013
25 - 26	Compte d'investissement 2013 - Commentaires
27	Compte d'investissement 2013
28	Statistique de la dette par habitant et estimation
29	Planification financière 2013-2018 - Commentaires
30	Planification financière 2013-2018 - Programme des investissements
31 - 43	Informations officielles
44 - 54	Informations générales
55 - 56	Notes



## Convocation

Les citoyennes et citoyens de Grolley sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le

**jeudi 26 juin 2014 à 20h00  
à la salle de l'Auberge de la Gare de Grolley**

## Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013
2. Comptes 2013
  - 2.1 Compte de fonctionnement 2013
  - 2.2 Compte d'investissement 2013
  - 2.3 Approbation des comptes
3. Crédit d'investissement pour la construction de la salle de l'Auberge de la Gare
4. Election d'un membre à la commission financière
5. Informations du conseil communal
6. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013 ne sera pas lu étant donné qu'il est intégralement publié dans ce bulletin et qu'il est à votre disposition à l'administration communale, ainsi que sur le site communal [www.grolley.ch](http://www.grolley.ch)

**Le Conseil communal**



Mesdames, Messieurs,

Les citoyens de notre commune devront prendre des décisions qui influenceront à long terme le visage de notre village.

Les communes doivent évoluer et garder un certain dynamisme afin de garantir aux citoyens une qualité de vie. L'augmentation de la démographie doit être accompagnée et prise en compte dans les choix à faire.

Aujourd'hui, le conseil communal vous présente un projet de construction d'une salle communale qui remplacera le bâtiment existant qui a fait son temps et devra rendre son tablier après avoir rendu de nombreux services. Ce projet, avec un peu plus d'espace et des locaux annexes, répond aux besoins de notre commune par son dimensionnement et l'évolution de notre village.

Aujourd'hui, le conseil communal vous propose d'accueillir favorablement ce projet qui permettra de garder un lieu de rencontre nécessaire à la vie villageoise.

Après avoir renoncé pour l'instant à une fusion à large échelle, le conseil communal étudie la possibilité de fusionner avec la commune de Ponthaux. Cette union avec une commune proche et avec qui nous collaborons déjà beaucoup permettra de simplifier les tâches conjointes et offrira aux citoyens de meilleures prestations comme par exemple une déchetterie légèrement plus grande mais avec des heures d'ouvertures élargies.

Finalement, le conseil communal a décidé de soutenir le projet routier Givisiez-Belfaux-Pensier qui rendra plus accessibles l'autoroute A12 et le secteur de St-Léonard avec le Pont de la Poya à notre commune. Le conseil communal vous invite à signer la pétition afin de manifester la volonté des citoyens de notre commune de voir se réaliser ce projet.

Le conseil communal vous souhaite un bel été.

Le conseil communal



Commune de Groiley

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013

A 20h00, **M. Christian Ducotterd**, syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare l'assemblée ouverte.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Sont excusés : **M. André Perriard**, **M. Jean-Jacques Collaud**, **M. Frédéric Repond**, **Mme Elodie Siffert**, **M. Philippe Siffert**, **M. Serge Blanc** et **M. Jean-Michel Savary**.

L'assemblée est fréquentée par 89 personnes dénombrées par **Mme Marie-Paule Luisier**, **M. Gilles Thierin**, **Mme Fabienne Harder** et **Mme Sandra Racordon** nommés scrutateurs.

**M. Christian Ducotterd** indique que cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, dans le bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, sur le site internet et par affichage au pilier public.

Le mode de convocation n'appelant aucune remarque, cette assemblée peut valablement délibérer.

**M. Christian Ducotterd** présente les nouveaux conseillers communaux entrés en fonction au mois de septembre 2013, **Mme Suzanne Bovet** qui a repris le dicastère des eaux et **M. Daniel Chételet** celui des constructions.

**Mme Christel Imbataro**, apprentie de commerce de 2<sup>ème</sup> année, qui a débuté son apprentissage au mois d'août 2013, est également présentée.

L'ordre du jour est affiché à l'écran afin que l'assemblée en prenne connaissance :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2013
2. Budget 2014
  - 2.1. Compte de fonctionnement
  - 2.2. Compte d'investissement
    - 2.2.1. Véhicule édilitaire
    - 2.2.2. Ecole – tableaux interactifs
    - 2.2.3. Quartier Fin du Chêne – mise en séparatif – crédit d'étude
    - 2.2.4. Assainissement de la cibleserie du stand de tir
    - 2.2.5. Installations de chauffage – crédit complémentaire
3. Transfert de la route des Thurlings au domaine public communal
4. Approbation du règlement sur le droit de cité communal

5. Approbation de la modification des statuts de l'association des communes de La Sonnaz pour le Service Social Régional
6. Commission d'urbanisme – élection d'un membre
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté.

### 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2013

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2013 n'est pas lu. Il a été publié dans le bulletin communal, sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2013 est soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

### 2. Budget 2014

**M. Christian Ducotterd** rappelle à l'assemblée que le budget est publié sous forme résumée dans le bulletin communal. Les comptes sont à disposition à l'administration communale.

#### 2.1. Compte de fonctionnement

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à **M. David Buchs**, conseiller communal, responsable des finances.

**M. David Buchs** informe l'assemblée d'un budget 2014 déficitaire même après avoir été révisé à la baisse par le conseil communal et malgré les montants accordés pour la péréquation financière intercommunale.

#### Répartition des charges par nature

Comparé au budget 2013, les charges totales sont supérieures de + 3,9% (+ 5,61 % par rapport aux comptes 2012) ce qui représente un excédent de charges de CHF 226'829.-, soit 3,63% du total des dépenses de fonctionnement avant imputations internes.

L'analyse de la répartition des charges par nature laisse apparaître un accroissement des charges dites liées (56% des charges totales avant imputations internes). Celles-ci progressent de CHF 192'350.-, soit plus de 5% en une année (sans Réseau hospitalier fribourgeois). La péréquation des ressources et des besoins, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011, laisse apparaître un effet net total d'environ CHF 143'400.- en notre faveur.

Concernant les produits dits liés, une diminution de ces derniers est constatée, comme l'impôt sur les véhicules qui enregistre une baisse de CHF 31'000.- par rapport à l'année 2013.



### 9. Finances et impôts

Des abandons fiscaux et frais de contentieux pour insolvabilité sont prévus pour un montant de CHF 50'000.-, ce qui correspond à un peu plus de 1% du montant total d'impôts à encaisser.

Les recettes à comptabiliser au budget 2014, déterminées par le Service cantonal des contributions, tiennent compte d'un accroissement de + 6% de l'impôt sur les personnes physiques entre les années 2011 et 2014, soit un montant de CHF 200'000.-.

Compte tenu du rendement final de l'impôt 2012 comptabilisé effectivement dans l'exercice 2013, les rentrées fiscales effectives comptabilisées en 2013 seront supérieures aux prévisions du budget 2013. Il en a été tenu compte lors de l'établissement du budget 2014, raison pour laquelle, le montant a été augmenté.

### Conclusion et perspectives

En conclusion, l'évolution des charges liées, bien qu'influencée par la péréquation financière, ne permet pas de boucler le budget communal 2014 sur une note positive.

L'amélioration des recettes fiscales ainsi que le maintien de ces charges seront déterminants dans la capacité pour notre commune d'assumer de nouvelles charges financières.

L'analyse de la planification financière 2013 – 2018 sera présentée dans le prochain bulletin communal au printemps.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée.

M. Gabriel Marmy demande une précision quant à l'impôt sur les véhicules. En effet, les propriétaires de véhicules ont reçu une information indiquant une hausse de cet impôt de 10% alors que M. David Buchs parle d'une diminution.

M. David Buchs explique que l'Etat encaisse plus et rétribue moins aux communes.

Mme Marie-Paule Luisier souhaite connaître le détail de l'augmentation de 6.3% des charges concernant l'administration.

M. Christian Ducotterd explique que cela est dû notamment à des frais de licences informatiques, à une augmentation la rémunération du conseil communal et des jetons de commissions supplémentaires.

Mme Marie-Paule Luisier constate également une forte augmentation du poste de la protection des eaux.

M. Christian Ducotterd explique que CHF 11'000.- sont prévus pour le branchement du décauteur final de la supervision de la Step.

M. Daniel Ansermet souhaite une explication quant à la grande différence de la dette par habitant entre les exercices 2011 et 2012. De plus, il ne trouve pas logique d'avoir une faible dette par habitant et un budget déficitaire. Il demande également à combien est située la dette nette par habitant du canton de Fribourg.

M. David Buchs explique que la différence provient notamment du fait que la commune avait demandé au Service des Communes l'autorisation de faire des emprunts. La commune n'y a finalement pas eu recours, privilégiant l'utilisation de ses propres liquidités. Depuis, il a été demandé au Service des Communes de retirer ces demandes d'emprunt. Comparativement, les communes alentours ont une dette relativement plus élevée et M. David Buchs est d'avis que cette situation est saine pour la commune. Concernant la dette par habitant pour le canton, M. David Buchs ne peut répondre à la question.

4

Par rapport au budget 2013, le total des salaires et charges sociales augmente de 2%. Les charges de personnel et de rémunération du Conseil se montent au total à CHF 811'540.- et tiennent compte du statu quo des paliers sans modification de l'indice de base. Le service de la dette communale (intérêts et amortissements) se monte à CHF 399'294.- (budget 2013, CHF 403'432.-).

Malgré une gestion attentive des « autres charges » courantes, il n'a pas été possible de contenir celles-ci au même niveau que celui des comptes 2012 et ce poste enregistre une légère augmentation. Ci-après sont cités les postes avec des variations.

### 0. Administration générale

Les dépenses de ce chapitre comprennent le traitement du personnel administratif et du conseil communal, les charges sociales de l'ensemble de la masse salariale et différents frais pour assurer le fonctionnement de l'administration, notamment les coûts de licences et d'hébergement relatifs au logiciel de gestion communale. Ce poste enregistre une augmentation de 6.3%.

### 2. Enseignement et formation

Les sommes affectées à l'enseignement obligatoire et la formation, en augmentation de CHF 25'378.- par rapport au budget 2013, se montent à CHF 2'305'000.- soit au total 45.2% du budget communal avant imputation interne. La participation communale aux charges salariales de ce poste accuse une augmentation de CHF 34'600.- (école enfantine et primaire confondues). A noter toutefois que la participation de CHF 55'663.-, versée par le Canton pour l'introduction de la 2ème année d'école enfantine, figure dans le compte 990.451.01. Il s'agit du versement de la 6<sup>ème</sup> et dernière tranche et comme les précédentes, elle sera simultanément affectée à la réserve.

### 3. Culture, culture et loisirs

Les charges relatives à la zone sportive et la buvette (CHF 157'330.-), la participation au Conservatoire et aux cours de musique (CHF 86'140.-) les dons aux sociétés à but culturel et sociétés sportives (CHF 19'500.-) ainsi que les frais de la bibliothèque (CHF 15'000.-) figurent dans ce chapitre.

### 5. Affaires sociales

Les dépenses nettes se montent à CHF 871'470.-. Elles représentent 17.1% des charges nettes par habitant et enregistrent une augmentation de 6.6% par rapport au budget 2013.

### 7. Protection et aménagement de l'environnement

L'élimination des déchets ménagers et autres déchets occasionne une dépense nette de CHF 40'379.-, soit une légère augmentation par rapport au budget 2013. Le degré de couverture des frais se monte ainsi à 82.2% (minimum obligatoire 70%).

L'attribution à la réserve d'eau potable enregistre un montant de CHF 66'593.- en raison de l'excédent de produits du chapitre "Approvisionnement en eau". Celle-ci est obligatoire selon la législation fédérale, afin de respecter le principe de couverture des coûts des tâches environnementales. Pour rappel, la valeur au bilan au 31.12.2012 de cette réserve se monte à CHF 1'090'731.63.

3



La parole est donnée à l'assemblée qui ne la prend plus.

### 2.2. Compte d'investissement

#### 2.2.1 Véhicule édilitaire

**M. Christian Ducotterd** demande aux entrepreneurs Stranges et Bovet ainsi qu'à leur proche parenté (2 degrés) de bien vouloir se récuser, des offres leur ayant été demandées. 6 personnes se récusent.

La parole est donnée à **M. Henri Lanthemann**, responsable du dicastère.

Le véhicule actuel a été acquis en 2001 et affiche 110'000 km au compteur. Il doit être soumis à l'expertise en 2014, ce qui nécessiterait de nombreuses réparations obligatoires aux frais disproportionnés afin de passer le contrôle périodique avec succès. Par conséquent, le conseil communal recommande l'achat d'un nouveau véhicule présentant l'avantage d'une grande polyvalence et ne nécessitant pas de permis spécial, notamment pour les apprentis.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

Le changement du véhicule édilitaire pour un montant de CHF 40'000.- est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 75 voix pour et 3 abstentions.

Les personnes récusées regagnent leur place.

#### 2.2.2 Ecole – tableaux interactifs

La parole est donnée à **M. Bruno Hayoz**, responsable du dicastère.

Après 40 ans d'utilisation, les tableaux noirs de l'école sont fortement abîmés et leur réparation n'est pas envisageable. Par conséquent, afin de procéder à leur remplacement, le conseil communal a opté pour le système tableau blanc interactif (TBI). Ce système permet une utilisation standard avec des feutres à la place des craies ou une utilisation interactive par la projection d'exercices depuis un ordinateur ; il est également possible de dessiner avec les doigts. Le centre de consultation informatique de l'Etat fri-tic recommande ce matériel et dispense des cours d'utilisation. Le personnel enseignant est également favorable à travailler avec ce système.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

Le remplacement des tableaux actuels par les tableaux interactifs pour un montant de CHF 64'000.- est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 84 voix pour, 4 oppositions et 1 abstention.

#### 2.2.3 Quartier Fin du Chêne – mise en séparatif – crédit d'étude

La parole est donnée à **Mme Suzanne Bovet**, responsable du dicastère.

Le quartier a été construit en 1988 et compte 9 immeubles érigés en système unitaire selon les normes de l'époque. Il est aujourd'hui indispensable de séparer les eaux claires des eaux usées afin que seules ces dernières soient traitées par la station d'épuration et ainsi diminuer les coûts de traitement. La commune devra, pour ce faire, créer un collecteur auquel les propriétaires se raccorderont. Afin de connaître le coût réel de tels travaux ainsi que la situation du collecteur, un crédit d'étude est nécessaire.

**M. Christian Ducotterd** précise qu'afin de prélever dans la réserve destinée aux travaux concernant les eaux le montant de CHF 15'000.- pour cette étude, le conseil communal doit le présenter sous forme d'un investissement à l'assemblée communale.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

La parole n'étant pas demandée, le crédit d'étude pour la mise en séparatif du quartier Fin du Chêne pour un montant de CHF 15'000.- est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

#### 2.2.4 Assainissement de la ciblerie du stand de tir

La parole est donnée à **M. Raphaël Clément**, responsable du dicastère.

La butte du stand de tir était constituée de terre et servait de pare-balles. La ciblerie a été démolie après l'arrêt du tir en 1993. Cette zone a par la suite été classée au registre cadastral comme site pollué, le sol étant contaminé par le plomb des balles et projectiles. En 1998, le conseil fédéral a émis une ordonnance stipulant la nécessité d'assainissement des sites pollués en raison de la protection des eaux souterraines.

La pollution des sols est distinguée en 3 classes, à savoir une densité de plomb/kg <200mg, de 200-2'000mg et >2'000mg. Le Service de l'environnement considère qu'une concentration de plomb/kg <200mg ne nécessite pas d'assainissement.

Un bureau spécialisé a mené une étude afin d'établir le degré de pollution du sol de notre ciblerie, pour laquelle un assainissement s'avère nécessaire. La terre contaminée sera remplacée par de la bonne terre.

Le financement de l'opération est estimé à CHF 235'000.- et une subvention fédérale de CHF 8'000.-/cible serait allouée, soit CHF 40'000.-, de même qu'une subvention cantonale correspondant à 2/3 de la précédente, soit environ CHF 26'700.-, celle-ci n'étant pas garantie dans le temps.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée.

**M. Jean-Pierre Steiner** désire savoir pour quelle raison l'assainissement n'a pas été fait lors de l'arrêt du tir.

**M. Raphaël Clément** répond que cela n'était pas obligatoire à cette époque.



En 2011, l'assemblée a accepté un crédit d'investissement de CHF 290'000.-, comprenant les taxes de raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance pour CHF 210'000.- ainsi que l'adaptation des installations de chauffage pour CHF 80'000.-.

Le crédit ne comprenait pas la TVA car la commune devait, à l'origine, gérer elle-même la facturation de l'énergie produite, lui permettant ainsi de déduire la TVA préalable, notamment sur les taxes de raccordement qu'elle avait à payer. Par la suite et pour des raisons comptables, la facturation de l'énergie produite est facturée par le Groupe E, entreprise exploitant le réseau de chauffage à distance. Par conséquent, la commune ne peut déduire la TVA préalable sur les taxes de raccordement et l'adaptation des installations, dépense non comprise dans le crédit octroyé.

En outre, une adaptation de l'installation de chauffage de la STEP – biogaz et mazout – a été effectuée lors du raccordement à la CAD. La modification du brûleur n'était pas comprise dans le budget initial, mais indispensable.

A l'occasion de ces divers travaux, le conseil communal a également décidé de procéder au remplacement des pompes de chauffage. Ces pompes, fonctionnant sur un réseau de 400V triphasés, sont anciennes et le risque d'un changement d'urgence en cas de casse grand. De plus, cette technologie est dépassée et sera interdite dès le 01.01.2014.

L'adaptation des installations de chauffage et le remplacement des pompes ont également rendu nécessaires la mise en place de systèmes de régulation et de contrôle ainsi que l'adaptation des installations électriques relatives aux différentes chaufferies.

Le conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter le crédit d'investissement afin de payer la TVA, adapter les installations. A noter le montant de CHF 20'000.- dévolus à l'installation de l'auberge de la Gare. Ce montant ne sera pas utilisé dans le cas où le crédit d'investissement qui sera soumis prochainement pour la construction d'une salle communale soit accepté par l'assemblée communale.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

La demande de crédit complémentaire pour les installations de chauffage pour un montant de CHF 80'000.- est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 86 voix pour et 1 abstention.

### Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

La parole est donnée à **M. David Buchs** qui indique que le détail des investissements figure dans le bulletin communal ainsi que le contrôle des dépenses d'investissements au 31 octobre 2013 et la récapitulation du budget d'investissements.

Le montant total des investissements bruts est estimé à CHF 628'900.-. Après déduction faite des subventions et des autres revenus, les investissements nets à charge de la commune se montent à CHF 472'200.-, y compris les soldes des crédits d'investissements en cours ainsi que les investissements votés lors de précédentes assemblées, mais non réalisés à ce jour.

8

**M. Maurice Pochon** demande sur quelle base est attribué le montant de CHF 8'000.- par cible et si ce montant est fixe pour toutes les installations.

**M. Raphaël Clément** confirme que ce montant a été fixé par la Confédération et est le même pour tous. Il précise également que les subventions sont accordées dans l'ordre des demandes et l'enveloppe budgétaire ne répondra pas à toutes les demandes, raison pour laquelle le conseil communal souhaite procéder aux travaux en 2014.

**M. Bernard Suchet** désire savoir sur quelles bases le budget de CHF 235'000.- a été établi.

**M. Raphaël Clément** explique que d'après l'étude menée par un bureau spécialisé, environ 260m<sup>3</sup> de terre sont classés comme hautement pollués et seront traités dans un centre spécialisé localisé à Regensdorf, ce qui implique une part d'environ CHF 157'000.- uniquement pour cela.

**Mme Marie-Paule Luisier** suggère de demander une participation au département militaire fédéral étant donné que les militaires étaient les principaux utilisateurs du stand.

**M. Raphaël Clément** précise que la loi confie l'entretien de ce genre d'installation aux communes, l'armée n'y participera donc pas. Selon l'article 7 de l'ordonnance fédérale sur les installations de tir (RS 510.512).

**M. Jean-Louis Perroud** souhaite savoir si la subvention est stable ?

**M. Raphaël Clément** répète que la subvention est stable pour l'instant mais n'est pas garantie dans le temps.

**M. Roger Sciboz** demande dans quelle mesure la commune saura-t-elle si le volume assaini sera suffisant.

**M. Raphaël Clément** explique que lors des travaux, un ingénieur sera présent lors des travaux et guidera l'entreprise sur place. Un rapport établi après l'assainissement des lieux.

**M. Bernard Suchet** demande si des sondages ont été faits pour déterminer le volume et la contamination de la terre.

**M. Raphaël Clément** rappelle qu'effectivement des sondages ont été effectués en 2011, les résultats se chiffrent en tonnes, soit environ 520t de terre avec plus de 2'000 mg de plomb/kg, 79t de terre évacuée en décharge bioactive et 180t de terre en décharge inerte, ce qui représente environ CHF 200'000.- de travaux.

La parole n'étant plus demandée, l'assainissement de la cblerie du stand de tir pour un montant de CHF 235'000.- est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 76 voix pour, 3 oppositions et 8 abstentions.

### 2.2.5 Installations de chauffage – crédit complémentaire

Il est demandé aux entrepreneurs concernés par des offres ou des travaux de se récuser, soit les entreprises Ottet et Blanc Electricité Sàrl, ainsi que leur proche parenté (2 degrés). Deux personnes se récuse.

La parole est donnée à **M. Henri Lanthemann**, responsable du dicastère.

7



Les décomptes finaux des crédits d'investissements dont les objets sont clôturés seront présentés lors de la prochaine assemblée des comptes.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont soumis au vote de l'assemblée qui les approuve à l'unanimité.

### 3. Transfert de la route des Thurlings au domaine public communal

**M. Pierre Nussbaumer**, propriétaire d'une partie de l'objet soumis au vote, se récusé.

La parole est donnée à **M. Henri Lanthemann**, responsable du dicastère.

La route, construite en 1983, est utilisée depuis lors par les bordiers afin d'accéder à leur domicile, sur la base de servitudes foncières de passage. Conformément à la pratique communale, la route n'a pas été reprise tant que son équipement n'était pas achevé, ce qui est le cas à ce jour. Les propriétaires ont préalablement été approchés et ont donné leur accord à la radiation de ces servitudes qui deviendront caduques une fois la route intégrée au domaine public communal.

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée.

**Mme Christelle Ambrosini** désire savoir si l'article RF 1308 est aussi concernée ce qui est le cas.

La parole n'étant plus demandée, le transfert de la route des Thurlings et de la place de rebroussement au domaine public communal est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte avec **87 voix pour et 1 abstention**.

**M. Pierre Nussbaumer** regagne la salle.

### 4. Approbation du règlement sur le droit de cité communal

**M. Christian Ducotterd**, responsable du dicastère, prend la parole et présente tous les articles dudit règlement.

**M. Jacques Mottas** demande comment est nommée la commission des naturalisations mentionnée dans le chapitre c.

**M. Christian Ducotterd** répond que les membres sont élus par l'assemblée communale en début de législature comme précisé dans les articles suivants.

**M. Gabriel Marmy** désire savoir s'il est possible que le préavis du conseil communal diffère de celui émis par la commission des naturalisations.

**M. Christian Ducotterd** confirme que c'est une possibilité, mais qu'un préavis négatif doit être motivé en détail et qu'il est sujet à recours auprès de la Préfecture.

**M. Pierre Nussbaumer**, dans le chapitre e, estime le tarif de CHF 120.-/heure pour l'assistance juridique peu élevé.

**M. Christian Ducotterd** précise que les prix indicatifs sont fixés par l'Etat.

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée qui ne la prend plus.

Le règlement sur le droit de cité communal est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

### 5. Approbation de la modification des statuts de l'association des communes de La Sonnaz pour le Service Social Régional

La parole est donnée à **M. Nicolas Gauderon**, responsable du dicastère.

Pour rappel, les statuts du SSRS sont remis à jours suite à la sortie de l'association de la commune de Ponthaux. Le SSRS en a profité pour réviser l'intégralité de ses statuts afin des les mettre en accord avec la nouvelle loi sur les communes entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi que la nouvelle loi sur l'information entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les modifications sont présentées à l'assemblée.

**M. Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

La modification des statuts est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte avec **86 voix pour et 3 abstentions**.

### 6. Commission d'urbanisme – élection d'un membre

Le Conseil communal propose **M. Maurice Pochon** afin de remplacer Mme Joëlle Pernot-Goyette qui a démissionné. **M. Christian Ducotterd** la remercie pour son engagement dans cette commission.

**M. Christian Ducotterd** demande si l'assemblée a une proposition à faire, ce qui n'est pas le cas.

La candidature de **M. Maurice Pochon** est soumise au vote de l'assemblée qui élit **M. Pochon à l'unanimité**.

### 10. Informations du Conseil communal

Salle communale

La parole est donnée à **M. David Buchs**, responsable du dicastère.

Celui-ci rappelle qu'un point de la situation avait été fait lors de l'assemblée du mois de mai. Depuis, un changement de direction a eu lieu au service des biens culturels. **M. Rück** a



simplifiée suffirait, ce qu'a confirmé M. Dario Autunno après consultation du service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

Les devants ont été pris afin de constituer un dossier de mise à l'enquête. M. Dumont ajoute que le conseil communal a repoussé l'examen à quatre reprises puis a transmis le dossier au SeCA sans préavis communal.

Mme et M. Dumont en ont déduit que le conseil communal avait changé d'avis et a soigneusement évité de leur communiquer la décision alors que les démarches étaient entreprises tant avec l'architecte que les entreprises de construction.

M. Dumont relève que le dommage subi est important en termes d'image et de crédibilité pour le conseil. Il relève que la parole de certains élus n'est pas fiable, puis ajoute que le préjudice financier subi l'est aussi car l'engagement est de plus de CHF 9'000.-

M. Dumont adresse plusieurs questions déjà formulées dans un précédent courrier restées sans réponse :

« ...

1. M. Hayoz, comment pouvez-vous justifier votre attitude, vous qui dans un premier temps avez conduit ce dossier, formulant une demande ferme et précise, organisant la séance de projet avec le service cantonal concerné pour définir toutes les contraintes à observer, fixant le délai de réalisation, promettant la rédaction prochaine d'un contrat de bail puis omettant sciemment de nous communiquer la décision prise en conseil communal ?

2. M. le Syndic, comment justifiez-vous que le conseil communal fasse traîner 4 semaines durant un dossier pourtant qualifié d'urgent par M. Hayoz, conseiller responsable ?

3. M. le Syndic, que comprendre lorsque vous transmettez une demande de permis intitulée « Transformation d'un appartement et d'un réduit en accueil extra scolaire » au SeCA sans préavis communal sachant pertinemment qu'ainsi cet office ne le traitera pas ?

4. Comment expliquez-vous que vous transmettiez une telle demande de permis alors que le conseil communal a déjà choisi un autre site pour y installer l'accueil extrascolaire ?

Face à tant d'incohérence, nous hésitions entre diverses tentatives d'explication.

Soit le conseil communal a fait preuve de désinvolture, de négligence et d'incompétence crasse dans la conduite de ce dossier, soit il a souhaité profiter de l'occasion pour chercher à causer du tort.

Dans les deux cas cette prestation est indigne d'un exécutif politique si local soit-il. »

M. Christian Ducotterd répond aux questions qui lui sont adressées.

Concernant l'envoi du dossier, lorsque celui-ci a été transmis, aucune décision et choix n'avaient été pris quant à l'emplacement de l'AES.

Concernant sa transmission sans préavis, le conseil communal l'a fait afin d'éviter de transmettre un préavis qui se serait avéré négatif vu la spécificité de la zone agricole dans laquelle l'habitation se situe, en espérant que le SeCA se prononcerait. Enfin, concernant la durée du traitement du dossier, des informations demandées à plusieurs reprises ont tardé à venir de la part du conseiller communal alors en charge des constructions. De plus, l'administration a également procédé à des recherches en raison de la zone sur laquelle est située la propriété.

M. Bruno Hayoz s'exprime à son tour et explique qu'effectivement, il a été demandé à la famille Dumont la possibilité d'utiliser cet appartement. Deux facteurs étaient indispensables à l'ouverture de l'AES, soit des locaux répondant aux normes légales, ainsi qu'un minimum d'inscriptions fixé à 3. Cependant, le quota n'était pas atteint et donc la décision de ne pas ouvrir l'AES cette année était prise.

remplacé M. Castella. Il est venu à deux reprises pour effectuer des visions locales, soit en juillet puis en octobre. Un compromis a été trouvé et l'investissement devrait être proposé lors de la prochaine assemblée. Les travaux débiteraient en septembre si le projet est accepté par l'assemblée communale.

### AES

La parole est donnée à M. Bruno Hayoz, responsable du dicastère.

Il explique que malgré un départ laborieux, l'accueil extra-scolaire a ouvert ses portes dans le bâtiment de l'école. Les inscriptions sont en augmentation. Actuellement 9 familles en bénéficient. Pour la prochaine rentrée scolaire, les locaux de la paroisse devraient être prêts, et après une visite de ces locaux ce jour avec le service de l'enfance et de la jeunesse, une autorisation allant dans ce sens a été délivrée. Les tractations sont à finaliser avec la paroisse.

### CAD – portes ouvertes

M. Christian Ducotterd informe la population de la possibilité de visiter la centrale de chauffe à distance le samedi 14 décembre 2013 de 9h00 à 12h00.

### Révision du PAL

M. Christian Ducotterd informe les citoyens qu'une séance d'information concernant la révision du plan d'aménagement locale aura lieu le 23 janvier 2014 à 20h00. Les propriétaires concernés ont quant à eux déjà été contactés pour une séance cette semaine.

### Boursière communale – démission

Mme Valérie Steffen, boursière communale, a décidé de donner une nouvelle voie à sa vie professionnelle et a saisi une chance à ne pas manquer pour un poste qui correspondait à ses attentes.

Elle est remerciée pour son très bon travail. Le poste de boursier communal a été mis au concours, tout comme un poste d'apprenti au sein de l'administration et un poste d'apprenti agent d'exploitation.

M. Christian Ducotterd la remercie encore pour l'excellent travail constaté par le conseil communal et souligné à plusieurs reprises par l'organe de révision.

## 11. Divers

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée communale.

M. Michel Dumont désire revenir sur la manière dont le conseil communal a géré son dossier de construction pour la modification d'un appartement en vue d'y implanter l'accueil extrascolaire (ci-après : AES).

Lors de la recherche de locaux, des membres de la commission ad hoc créée pour la réalisation de ce projet l'ont contacté. Au vu de l'expérience houleuse vécue lors du passage de M. Dumont au conseil communal, ils ont hésité puis décidé d'y répondre favorablement. La collaboration a débuté avec la commune et le service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), les contraintes très particulières étant à respecter pour l'accueil des enfants selon la loi. Quatre mois étaient à disposition afin de réaliser les travaux pour la rentrée scolaire. M. Dumont indique qu'au terme de la séance avec le SEJ, il a été relevé qu'une procédure



Enfinement et à force de publicité, une décision de dernière minute a été prise d'ouvrir l'AES malgré le nombre insuffisant d'inscription, mais sans frais de location, raison pour laquelle un local de l'école a été choisi.

**M. Bruno Hayoz** précise qu'effectivement, il aurait dû avertir M. Michel Dumont que l'AES ne se ferait pas chez lui. S'il l'avait fait, dans tous les cas Mme et M. Dumont auraient été avertis au dernier moment et les travaux auraient déjà été entrepris.

**M. Bruno Hayoz** rappelle que lors de la visite avec le SEJ, ce service avait confirmé qu'aucun espace supplémentaire n'était nécessaire, hormis la rénovation de la cuisine afin qu'elle soit exploitable également plus tard.

**M. Bruno Hayoz** relève que l'appartement n'était pas uniquement dédié à l'AES, car celui-ci deviendrait un appartement à futur étant donné que l'AES dans les locaux de Mme et M. Dumont était dès le début du projet prévu pour une année seulement, soit le temps nécessaire à l'achèvement des travaux de construction du bâtiment de la Paroisse.

**M. Michel Dumont** n'est pas satisfait de cette réponse et reste convaincu que le tort a volontairement été créé.

**M. Bernard Repond**, tenancier de l'auberge de la Gare, souhaite savoir si le conseil communal entend entreprendre des travaux quant à l'état actuel de la salle communale, déplorable selon lui. De plus, il désire connaître la position du conseil en cas de refus de l'investissement par l'assemblée.

**M. David Buchs** répond que jusqu'à la présentation du crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle salle communale, rien ne sera entrepris à moins que la sécurité soit en jeu. En cas de refus, la situation sera à analyser.

**M. Bernard Repond** insiste sur l'état déplorable des volets.

**M. David Buchs** répond que le point sera traité avec les employés communaux et qu'ils seront si nécessaire enlevés.

**M. Gabriel Marmy** demande si une soirée d'information spéciale est prévue pour la salle communale, car selon lui un investissement aussi important ne doit pas être décidé sans le temps de la réflexion.

**M. Christian Ducotterd** précise que le conseil communal n'a pas pris de décision à ce sujet, mais il remercie M. Marmy de sa remarque qui sera prise en compte au moment de la décision.

**M. Christian Ducy** désire revenir sur le dossier des zones 30km/h. En effet, lui et son voisin, **M. Uwe Schiemann**, ont à plusieurs reprises demandé à la commune de déplacer de quelques mètres le bac ralentisseur localisé à l'entrée des Noutes, demandés à chaque fois refusés. **M. Ducy** espère ce soir encore que sa demande soit reconsidérée. De plus, il a constaté lorsqu'il y a eu de la neige, que celle-ci a été entassée contre sa haie, gênant ainsi le passage des enfants sur le trottoir, ce qu'il trouve dangereux.

**M. Henri Lanthemann** répond que, comme déjà mentionné, l'ingénieur a certifié que l'emplacement était bon et conforme aux plans approuvés.

**M. Uwe Schiemann** prend à son tour la parole, car il n'est pas d'accord avec cette réponse. Il remercie tout d'abord la commune pour ces modérations qu'il trouve positives sur le principe, mais concernant le bac situé près de son domicile, il le trouve dangereux et mal situé. Les conducteurs forcent le passage et ce qui augmente le risque d'accident.

De plus, la neige déblayée se retrouve entassée devant son entrée, gênant le passage et il doit franchir la ligne continue blanche tracée devant son habitation tous les jours, ce qui le pousse quotidiennement à commettre une infraction.

**M. Henri Lanthemann** répond que concernant l'attitude des conducteurs, cette remarque est applicable à l'ensemble des totens et la commune n'a aucune influence ni responsabilité sur la manière de conduire des gens. La ligne continue quant à elle est uniquement une ligne de marquage qui peut être franchie, cela ne constitue pas une infraction. Enfin, concernant le déneigement, ce point sera traité avec les employés communaux.

**M. Christian Ducy** prend à nouveau la parole afin de rappeler qu'il soutient les zones 30km/h, mais qu'il n'a pas souvenir que la taille aussi imposante des bacs était mentionnée sur les plans.

**M. Christian Ducotterd** lui dit que ce point sera contrôlé.

**Mme Monique Revaz** ajoute qu'elle trouve aussi l'emplacement dangereux, car étant petite, elle ne le voit qu'au dernier moment au volant de sa voiture.

**M. Jean-Louis Perroud** fait remarquer qu'à deux endroits, un panneau 50km/h est disposé juste avant le 30km/h, ce qui n'a aucune logique.

**M. Christian Ducotterd** le remercie de sa remarque et lui indique que la vérification sera faite, car apparemment le problème s'est déjà présenté à d'autres endroits.

**M. Uwe Schiemann** demande donc si la commune garantit le déneigement de son entrée.

**M. Henri Lanthemann** explique que les monticules de neige ne sont volontairement créés mais parfois un amasement léger est inévitable et que selon la législation, les entrées privées ne sont pas dégagées au cas par cas, chacun est responsable de sa propriété.

**M. Jacques Mottas** trouve les horaires de la déchetterie très restreints et demande une ouverture plus étendue.

**M. Raphaël Clément** prend la parole et explique que quels que soient les horaires, tout le monde ne sera pas satisfait, mais qu'il est vrai que le problème a déjà été abordé à plusieurs reprises.

**Mme Elise Singy** rappelle qu'elle avait déjà proposé d'engager un retraité pour une ouverture tous les samedis ; on lui avait répondu que la proposition serait étudiée, mais rien n'a été fait.

**M. Raphaël Clément** précise que l'objectif est d'optimiser l'ouverture pour avoir une fréquentation maximum. Engager un retraité représente la rémunération d'une personne supplémentaire et est onéreux.

**M. Christian Ducotterd** précise que le conseil avait le choix entre prendre un retraité ou engager un nouvel apprenti agent d'exploitation et qu'il avait porté son choix sur la formation.

**Mme Fabienne Repond** est également d'avis que les horaires sont trop restreints.

**M. Roger Sciboz** souligne qu'il pourrait être temps de remettre le projet du compacteur sur la table.

**M. Emile Schroeter** tient à remercier le personnel communal pour son travail ainsi que la décoration lumineuse du village, très appréciée.



**M. Maurice Pochon**, en tant que membre du comité de l'ACIG, désire rappeler qu'une erreur s'est glissée dans le calendrier des manifestations et que la foire aura lieu au mois d'août et non au mois de juillet.

**M. Bernard Repond** relève que la date du pique-nique villageois coïncide avec la fête des mères.

**M. Antoine Chardonens**, président de la commission culturelle, le remercie de cette remarque car il n'avait pas pris en compte ce fait. La commission culturelle traitera le sujet.

**M. Jean-François Gumy** informe le conseil communal que des véhicules sont régulièrement stationnés au carrefour de la place de l'église et en gênent ainsi le passage et la visibilité. Il demande quelle est la distance de visibilité légale sur la priorité de droite.

**M. Gabriel Marmy** a été confronté à ce problème hier encore.

**M. Henri Lanthemann** ne peut lui répondre ainsi, mais il vérifiera et des mesures seront prises concernant ces véhicules.

La parole n'étant plus demandée, **M. Christian Ducotterd** remercie tous les membres du conseil communal de leur travail alors qu'ils sont très engagés professionnellement, ainsi que les membres des commissions et les employés communaux.

A 22h10, **M. Christian Ducotterd** clôt l'assemblée en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur participation, leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

Christian Ducotterd

La Secrétaire

Priska Maillard

Grolley, le 6 janvier 2014/cr/jpm



Commission financière  
1772 Grolley

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2013

Commission financière  
1772 Grolley

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2013

### Budget de fonctionnement et d'investissement 2014

Le Conseil communal vous propose un budget de fonctionnement déficitaire de CHF 226'829.- pour l'année 2014.

Les recettes se montent à CHF 7'075'112.- alors que les dépenses s'élèvent à CHF 7'301'941.-, correspondant à un excédent de charges (avant imputations internes) de 3.63 % soit inférieur à la limite autorisée de 5% selon l'art 87 al 3 LCo.

La commission financière a vérifié, par sondages, les positions du budget 2014 par rapport aux comptes 2012 et au budget 2013.

Au vu de la forte augmentation des charges liées de 5.58% et de la faible progression des recettes fiscales, le budget 2014 affiche une perte nette de CHF 226'829.-.

Compte tenu de l'importante évolution des charges liées (CHF +192'350.-), nous recommandons au Conseil communal d'être particulièrement prudent et sélectif dans ses futurs choix d'investissement voire d'en différer certains dans le temps.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2014 tels que présentés.

La secrétaire :

  
Christelle Ambrosini

Membre de la commission : Delphine Tinguely

25.11.2013

### Budget d'investissement

#### A) Véhicule édilitaire

Le Conseil communal propose un investissement de CHF 40'000.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule édilitaire tout-terrain.

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement par l'utilisation des liquidités disponibles à ce jour, ceci sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :

  
Christelle Ambrosini

Membre de la commission : Delphine Tinguely

25.11.2013

Le président :

  
Stéphane Niklaus



Commission financière  
1772 Grolley

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2013

### Budget d'investissement

#### C) Crédit d'étude pour la mise en séparatif du quartier « Fin du Chêne »

Le Conseil communal propose un investissement de CHF 15'000.- pour un crédit d'étude relatif à la mise en séparatif des eaux claires et usées du quartier « Fin du Chêne ».

Cet investissement sera financé par l'utilisation de la réserve « Protection des eaux » qui se montait à CHF 231'905.- au 31 décembre 2012.

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :

  
Christelle Ambrosini

Le président :

  
Stéphane Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

25.11.2013

Commission financière  
1772 Grolley

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2013

### Budget d'investissement

#### B) Tableaux interactifs

Le Conseil communal propose un investissement de CHF 64'000.- pour le remplacement des tableaux noirs de l'école primaire par des nouveaux tableaux interactifs.

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement par l'utilisation des liquidités disponibles à ce jour, ceci sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :

  
Christelle Ambrosini

Le président :

  
Stéphane Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

25.11.2013



Commission financière  
1772 Grolley

### RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2013

#### Budget d'investissement

##### E) Crédit complémentaire pour les installations de chauffage

Le Conseil communal propose un nouvel investissement de CHF 80'000.- pour le paiement de la TVA sur les taxes de raccordement ainsi que pour le remplacement et l'adaptation de différentes installations de chauffage.

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement par l'utilisation des liquidités disponibles à ce jour, ceci sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :

  
Christelle Ambrosini

Le président :

  
Stéphane Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

25.11.2013

Commission financière  
1772 Grolley

### RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2013

#### Budget d'investissement

##### D) Assainissement de la ciblérie du stand de tir 300m

Le Conseil communal propose un investissement de CHF 235'000.- pour l'assainissement de la ciblérie du stand de tir 300m.

Cet investissement, partiellement subventionné, sera financé à hauteur de CHF 168'300.- soit par liquidités courantes soit par recours à l'emprunt, si nécessaire.

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :

  
Christelle Ambrosini

Le président :

  
Stéphane Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

25.11.2013



### ■ Préambule

Comme l'année dernière, vous trouverez ci-après, le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que la présentation résumée des comptes de fonctionnement de l'année 2013 avec les chiffres comparatifs du budget 2013 et les comptes de l'année 2012 suivis des comptes d'investissements. Nous vous rappelons néanmoins que la présentation complète des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision sont disponibles sur demande auprès de l'administration communale et/ou par e-mail à l'adresse [commune@grolley.ch](mailto:commune@grolley.ch).

Ce commentaire vous présente les principaux postes du bilan ainsi que le résultat des comptes 2013.

### ■ Situation générale

**Le compte de fonctionnement 2013** laisse apparaître **un excédent de produits ou bénéfice de CHF 156'839.38**. Comparés au budget 2013, les produits totaux sont supérieurs de 11.6% (9.7% par rapport aux comptes 2012).

### ■ Bilan au 31 décembre 2013

Le bilan renseigne sur l'état de la fortune (actif) et des engagements (passif) de la commune à la date de la clôture annuelle.

● **L'actif** comprend les biens du patrimoine financier et administratif. Le compte 1390.00 "Actifs transitoires" comprend les charges payées d'avance ainsi que les recettes afférentes à l'exercice 2013 qui ne seront encaissées qu'ultérieurement.

Le compte 1150.90 "Débiteurs" présente un solde de CHF 838'506.96 et comprend la totalité des postes ouverts des débiteurs (impôts antérieurs à 2007, taxes et autres factures dues, notamment les factures suivantes : décompte d'eau et contribution immobilière, échus début 2014). Le compte 1120.10 « Débiteurs SCC » d'un solde de CHF 1'882'289 est conforme aux indications transmises par le Service cantonal des contributions.

La provision pour pertes sur débiteurs se monte à CHF 259'589 (cpte 2400.00). Par prudence, cette provision n'a pas été réajustée en 2013, malgré le fait que les débiteurs ont diminué de près de 20%.

Vous remarquerez que comme l'an passé, le poste du bilan no 1230.00 « Immeubles et terrains à bâtir » présente un solde négatif. Cet état est dû au fait que le montant de la vente des terrains « Village Sud » et de la zone industrielle est supérieur aux investissements effectués pour l'équipement de ces terrains. L'équipement de ces secteurs sera compensé par les ventes de terrains. Le résultat des ces ventes présente un bénéfice de CHF 338'407.15, bénéfice réalisé sur les transactions entièrement terminées. Pour information, les décomptes finaux de « Village Sud » et le solde de la zone industrielle devraient également dégager un bénéfice en 2014. En accord avec le Service des communes, ce gain sera intégré dans nos comptes dès que la somme exacte du coût de l'investissement sera connue.

● **Au passif**, les engagements courants comprennent les postes « Créanciers » pour CHF 314'070.62.

Le compte 2590.00 "Passifs transitoires" comprend les charges imputables à l'exercice en cours pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu de factures, notamment des prestations qui n'ont pas encore fait l'objet d'un décompte final et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires ainsi que les capitaux disponibles représentent la dette nette de la commune qui se monte à CHF 750'010, soit CHF 404 par habitant contre CHF 1'106'140 ou CHF 623 à fin 2012.

La charge d'intérêts et amortissements de cette dette représente CHF 367'357, contre CHF 396'249 en 2012.

Au 31 décembre 2013, à la suite des amortissements, le patrimoine administratif et financier figurant au bilan se monte à CHF 3'882'597 [*⇒ voir tableau « Patrimoine administratif et financier selon bilan »*]



### Variations

Les principales variations entre le budget 2013 et les comptes 2013 pour les recettes et les charges concernent les postes suivants :

	Budget 2013 CHF	Comptes 2013 CHF	Différences
● <b>Rendement fiscal et autres impôts</b>	<b>4'727'680</b>	<b>5'306'803</b>	<b>+ 579'123</b>
➤ Impôts ordinaires	3'932'000	4'203'734	+ 271'734
➤ Impôts irréguliers	130'000	283'832	+ 153'832
➤ Autres impôts	665'680	819'237	+ 153'557

### ■ **Autres charges** (sans prélèvement aux réserves)

Frais de licences et maintenance informatique	+ 6'592
Frais d'entretien de la place de sport	- 8'442
Frais d'éclairage public (consommation)	- 7'873
Part. indemn. Exploitation trafic régional	- 9'721
Approvisionnement en eau - Entretien et rénovation des installations	- 18'083
Protection des eaux – Eliminations des boues d'épuration	+ 17'824
Amortissements usuels	- 29'274
Gains sur ventes mobilières et immobilières	- 338'407

### ■ **Charges liées**

Participation aux subventions cantonales des soins spéciaux	+ 31'656
Participation au Service social régional	- 41'411





Un bref commentaire par dicastère vous explique les principaux écarts par rapport au budget :

### ▪ **Ordre public**

Les contributions de remplacement d'abris PC ainsi que les allocations au fond de réserve sont gérées par le canton depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Leur décompte présente un montant supérieur à nos comptes. Le conseil communal, par souci de prudence, a décidé d'alimenter ce fond de réserve, pour CHF 43'470.85, afin de s'ajuster avec le canton.

### ▪ **Enseignement et formation**

Les dépenses de ce dicastère qui représentent le 46.6% des charges nettes par fonction ont été inférieures au budget de - CHF 52'005, principalement au niveau de l'accueil extra-scolaire. La mise en place de celui-ci n'a débuté qu'au début septembre, alors que le budget prévoyait une ouverture dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### ▪ **Culte, culture et loisirs**

En raison des Girons de jeunesse organisés à Grolley, une partie de l'entretien du terrain d'entraînement n'a pas été effectuée. Dès lors, une économie sur les charges d'entretien de CHF 8'442.- a été réalisée.

### ▪ **Transports et communications**

A la suite des investissements réalisés en 2012 dans l'éclairage public, en vue de diminuer les frais de consommation de notre commune, nous pouvons constater que ceci est un franc succès. En effet, les charges sont passées de CHF 18'566 en 2011 pour atteindre CHF 11'127 en 2013, soit une diminution de 40%.

### ▪ **Santé**

Comme en 2012, les dépenses de ce dicastère sont supérieures aux prévisions budgétaires.

La majorité de ces frais sont des charges liées qu'il ne nous est pas possible d'influencer. La hausse provient notamment des dépenses relatives à notre participation aux subventions cantonales des soins spéciaux (+ CHF 31'656).

### ▪ **Affaires sociales**

Les dépenses de ce dicastère sont inférieures aux prévisions budgétaires.

Ce centre de coûts se compose également, pour sa majorité, de charges liées. La diminution des coûts vient principalement du fait que le décompte final 2012 pour notre participation au Service social régional était trop élevé dans notre budget. Un solde en notre faveur de CHF 41'411 nous est parvenu en fin d'année 2013.



### ▪ **Protection et aménagement de l'environnement**

Les dépenses consacrées au chapitre 70 de l'approvisionnement en eau sont supérieures au budget de CHF 19'006 en raison de l'attribution à la réserve. Cette attribution a pu être enregistrée, en grande partie grâce aux produits des ventes d'eau. En revanche, les dépenses consenties pour l'entretien et la rénovation des installations laissent apparaître une diminution de charges de CHF 18'083 par rapport au budget de CHF 20'660, diminution expliquée grâce à des frais d'entretien qui ont pu être évités. L'attribution à la réserve d'eau potable se monte quant à elle à CHF 125'093.18 ce qui porte la réserve au bilan à CHF 1'110'242.56.

Les charges inhérentes au chapitre 71 de la protection des eaux sont inférieures au budget de CHF 99'380. Le budget prévoyait un amortissement de CHF 109'700 sur le remplacement de la supervision et des automates de la Step. Toutefois, cet investissement n'a pas été réalisé en 2013, mais en 2012. Dès lors, cet amortissement ne pouvait pas être appliqué.

Les frais relatifs à l'aménagement du territoire laissent apparaître un excédent de produits de CHF 16'882 occasionné par des honoraires d'urbanistes et de géomètres inférieurs aux prévisions.

### ▪ **Forêts « Economie »**

Notre participation aux dépenses effectives 2013 de la Corporation forestière de La Sonnaz est conforme au budget.

### ▪ **Finances et impôts**

	Comptes 2012	Budget 2013	Comptes 2013	Différence 2013	Budget 2014
	<b>4'964'954</b>	<b>4'727'680</b>	<b>5'306'803</b>	<b>+ 579'123</b>	<b>4'870'610</b>
Impôts ordinaires	4'076'826	3'932'000	4'203'734	+ 271'734	4'075'000
Impôts irréguliers	198'015	130'000	283'832	+ 153'832	135'000
Autres impôts	690'113	665'680	819'237	+ 153'557	660'610

S'agissant des impôts sur le **revenu des personnes physiques**, le montant provisoire arrêté pour l'année fiscale 2013 correspond aux indications communiquées par le Service cantonal des contributions [SCC], montant déterminé sur la base des taxations notifiées en 2013 et des éléments portés à notre connaissance au 31.12.2013. Le rendement final des impôts ordinaires 2012 (6<sup>ème</sup> année de facturation par le SCC) est comptabilisé effectivement dans l'exercice 2013.

L'encaissement des impôts irréguliers et autres impôts laisse apparaître un excédent de produits de + CHF 307'389 par rapport au budget.

Les dépenses consacrées à la rémunération des emprunts représentent pour 2013 CHF 50'268 (CHF 56'570 au budget 2013). Le taux d'intérêt moyen de la dette de la commune, calculé sur la base des emprunts et des intérêts, est de 2.03%. La différence s'explique principalement par des liquidités en suffisance et la non nécessité d'avoir recours à nos limites de crédit et aux emprunts.

Le chapitre 99 « Autres postes » comprend, outre les amortissements usuels qui se montent à CHF 183'025, les amortissements supplémentaires effectués au terme de l'exercice 2013 sur des postes du patrimoine financier et administratif pour CHF 732'901.15.



# Répartition des charges par nature - Comptes 2013

Variation des comptes 2013  
en % par rapport au budget 2013

Variation des comptes 2013  
en % des comptes 2012

Classification de la commune	④		④		④		④		④	
	Budget 2014	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012	Budget 2013	Comptes 2012	Comptes 2011			
(sans amortissements supplémentaires et création/prélèvement de réserve)										
Total charges liées (sans RHF) *	- 0.91	+ 4.56	3'450'180	3'269'901	3'450'180	3'269'901	3'046'074			
Réseau hospitalier fribourgeois (RHF)	Révision loi dès 1.1.07		3'418'915	-474	3'250	4'138				
Total salaires et charges sociales	+ 0.36	+ 6.14	795'660	752'281	795'660	756'043				
Intérêts des dettes	- 11.92	- 5.93	57'070	53'436	57'070	63'223				
Amortissements	- 8.45	- 7.50	346'362	342'813	346'362	401'743				
a) amortissements obligatoires	+ 0.00	+ 0.00	134'063	134'063	134'063	263'558				
b) amortissements usuels	- 13.79	- 12.32	212'299	208'750	212'299	138'185				
Autres charges	- 3.38	+ 0.46	1'323'050	1'272'549	1'323'050	1'335'160				
Attribution à la réserve eau potable			71'400	34'783	71'400	55'568				
Total imputations internes			833'383	788'410	833'383	924'862				
Total pour détermination de la masse salariale nette			79'480	76'341	79'480	73'995				
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	- 5.31	+ 3.84	6'959'835	6'590'040	6'959'835	6'660'805				
<b>Résultat (excédents charges/produits)</b>	-226'829.00	156'839.38	-131'327.00	194'757.00	-131'327.00	109.44				

\* Introduction de la péréquation financière intercommunale au 1er janvier 2011



# Où va l'argent de nos impôts ?

Charges nettes par fonction

Nbre d'habitants au 31.12.2013

=> 1'883

	Comptes 2013		Charges nettes		Comptes 2012 par habitant
	Charges	%	%	par habitant	
0. Administration	362'727	7.0		193.--	
1. Ordre public	95'837	1.9		30.--	
2. Enseignement & formation	2'235'107	43.4		1'129.--	
3. Culte, culture et loisirs	283'834	5.5		171.--	
4. Santé	584'559	11.4		295.--	
5. Affaires sociales	767'443	14.9		410.--	
6. Transports et communications	391'863	7.6		200.--	
7. Protection et aménagement de l'environnement	112'573	2.2		80.--	
8. Economie	42'622	0.8		21.--	
9. Finances et impôts	273'372	5.3		37.--	
<b>Total de la charge nette</b>	<b>5'149'938</b>			<b>2'735.--</b>	
Impôts produits (chapitre 90)	5'306'777			+ 6.5%	
Excédent de produits de fonctionnement	156'839				

*Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées. La couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par le produit des impôts.*

\* Révision de la loi sur le réseau hospitalier fribourgeois qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2007.

\*\* Introduction de la péréquation financière intercommunale au 1er janvier 2011



# Bilan au 31.12.2013

		Comptes au 31.12.2012		Comptes au 31.12.2013	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
<b>BILAN</b>		<b>9'656'449.88</b>	<b>9'461'692.91</b>	<b>8'869'927.62</b>	<b>8'713'088.24</b>
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>9'656'449.88</b>	<b>522'073.50</b>	<b>8'869'927.42</b>	<b>193'759.80</b>
<b>10</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>1'513'860.37</b>	<b>0.00</b>	<b>1'869'990.69</b>	<b>0.00</b>
1000.00	Caisse communale	2'729.85		2'461.05	
1010.00	CCP 17-1374-0	1'381'103.77		1'714'972.79	
1020.00	Raiffeisen, c/c no 11099.01	2'396.60		5'763.60	
1020.10	BCF, c/c no 30 01 214.460-01	4'937.50		6'227.30	
1020.20	UBS, c/c 260-66880352.1	332.65		0.00	
1060.00	Trésorerie d'Etat, compte-courant	122'360.00		140'565.95	
<b>11</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>3'389'678.08</b>	<b>5'859.00</b>	<b>2'743'348.26</b>	<b>15'952.45</b>
1110.02	La Bâloise, c/c Fondation LPP 50/0.057.549-2	20'649.60		21'537.85	
1120.10	Débiteurs impôts SCC	1'764'373.05		1'882'289.00	
1150.07	Débiteurs Impôt Anticipé	1'746.55		1'014.45	
1150.09	Débiteurs T.V.A	16'211.20			9'067.45
1150.90	Débiteurs	1'586'697.68		838'506.96	
1150.98	Acompte la Montgolfière (compte d'attente)		5'859.00		6'885.00
<b>12</b>	<b>PLACEMENTS</b>	<b>200.00</b>	<b>516'214.50</b>	<b>200.00</b>	<b>177'807.35</b>
1210.00	Parts sociales	200.00		200.00	
1230.00	Immeubles et terrains à bâtir		516'214.50		177'807.35
<b>13</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>185'690.48</b>	<b>0.00</b>	<b>195'984.52</b>	<b>0.00</b>
1390.00	Actifs transitoires	185'690.48		195'984.52	
<b>14</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>4'567'015.95</b>	<b>0.00</b>	<b>4'060'398.95</b>	<b>0.00</b>
1400.00	Ouvrages génie-civil/Place de sport	1'248'000.00		858'905.05	
1400.01	Terrains	1.00		1.00	
1410.00	Routes, éclairages, ponts	1'570'779.65		1'314'609.35	
1410.01	Ouvrages génie civil/STEP	1.00		1.00	
1410.02	Ouvrages génie civil/cimetières	1.00		1.00	
1410.09	Endiguements	0.00		0.00	
1410.11	Ouvrages génie civil-add.eau (Corsalettes)	15'792.30		13'867.30	
1410.12	Ouvrages génie civil-STEP (Corsalettes)	249'531.00		223'139.00	
1410.13	Cadastré souterrain (Corsalettes)	1.00		1.00	
1410.14	Plan d'aménagement local	48'343.15		33'344.15	
1430.00	Bâtiments	1'383'973.15		1'567'936.40	
1430.01	Abris PC	1.00		1.00	
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	0.00		0.00	
1460.01	Matériel informatique (administration)	0.00		0.00	
1490.00	Autres biens	50'590.70		48'591.70	
1490.10	Numérisation cadastre (Corsalettes)	1.00		1.00	
<b>15</b>	<b>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>	<b>5.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5.00</b>	<b>0.00</b>
1520.00	Participation STEP (Corsalettes)	1.00		1.00	
1520.10	Participation hôpital Meyriez (Corsalettes)	1.00		1.00	
1520.20	Participation home médical (Corsalettes)	1.00		1.00	
1540.00	Action Agy Expo S.A.	1.00		1.00	
1540.01	Part. usine incinération - Châtillon-SAIDF	1.00		1.00	



2	PASSIF	0.00	8'939'619.41	0.20	8'519'327.29
<b>20</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>0.00</b>	<b>1'107'415.49</b>	<b>0.00</b>	<b>314'070.62</b>
2000.90	Créanciers [module auxiliaire]		1'107'415.49		314'070.62
2090.40	TVA sur chiffre d'affaires épuration		0.00	0.20	
2090.50	TVA sur chiffre d'affaires épuration		0.00		1.15
<b>22</b>	<b>DETTES A MOYEN ET LONG TERME</b>	<b>0.00</b>	<b>2'620'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2'620'000.00</b>
2210.15	UBS emprunt no GS112104.1 (27.4.07-27.4.12)		620'000.00		0.00
2210.27	BCF emprunt no 30 01 214.461-09 (9.7.2010-9.7.2017)		1'000'000.00		1'000'000.00
2210.28	BCF emprunt no 30 01 276.132-01 (27.4.2012-27.4.2022)		0.00		620'000.00
2210.34	Raiffeisen emprunt no 1109976/1 (6.4.2010-6.4.2015)		1'000'000.00		1'000'000.00
<b>24</b>	<b>PROVISIONS</b>	<b>0.00</b>	<b>259'589.45</b>	<b>0.00</b>	<b>259'589.45</b>
2400.00	Provisions pour pertes sur débiteurs		259'589.45		259'589.45
<b>25</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>0.00</b>	<b>254'098.90</b>	<b>0.00</b>	<b>245'072.30</b>
2590.00	Passifs transitoires		254'098.90		245'072.30
<b>28</b>	<b>RESERVES</b>	<b>0.00</b>	<b>2'287'954.64</b>	<b>0.00</b>	<b>2'475'277.02</b>
2800.01	Réserve eau potable		1'090'731.63		1'110'242.56
2800.02	Réserve abris PC		690'440.75		733'911.60
2800.03	Réserve protection des eaux		231'905.46		300'583.06
2820.02	Réserve routes		50'000.00		50'000.00
2820.03	Réserve bâtiment scolaire		224'876.80		280'539.80
<b>29</b>	<b>FORTUNE</b>	<b>0.00</b>	<b>2'410'560.93</b>	<b>0.00</b>	<b>2'605'317.90</b>
2900.00	Fortune nette		2'410'560.93		2'605'317.90
			Situation au 31.12.2013		2'605'317.90
			Situation au 31.12.2012		2'410'560.93
			<b>Variation (résultat de l'exercice)</b>		<b>194'756.97</b>

## LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

2013

Cycle d'orientation de la Sarine et du Haut-Lac français	Fr.	977'274.00
Association des communes de la Sarine pour les services médicaux sociaux	Fr.	370'536.00
Cautionnement 2008 en faveur du Tennis-Club Grolley	Fr.	422'400.00
	<b>Fr.</b>	<b>1'770'210.00</b>



# Patrimoine administratif et financier selon bilan

PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER SELON BILAN									
COMPTES									
		Doit	Report des dépenses d'investissement *	Report des recettes d'investissement *	Amortissements obligatoires	Amortissements usuels	Amortissements supplémentaires	Amortissements par prélèvement à la réserve	Total au 31.12.2013
<b>12</b>	<b>PLACEMENTS</b>								
1230.00	Immeubles et terrains à bâtir	-516'214.50	338'407.15	Bénéfice sur ventes terrains					-177'807.35
<b>14</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>								
1400.00	Ouvrages génie-civil/Place de sport	1'248'000.00			58'500.00		330'594.95		858'905.05
1400.01	Terrains	1.00							1.00
1410.00	Routes, éclairages, ponts	1'570'779.65	184'161.45			105'126.00	335'205.75		1'314'609.35
1410.01	Ouvrages génie civil/STEP	1.00							1.00
1410.02	Ouvrages génie civil/cimetières	1.00							1.00
1410.11	Ouvrages génie civil-add. eau (Corsalettes)	15'792.30				1'925.00			13'867.30
1410.12	Ouvrages génie civil-STEP (Corsalettes)	249'531.00			48'72.00	21'520.00			223'139.00
1410.13	Cadastré souterrain (Corsalettes)	1.00							1.00
1410.14	Plan d'aménagement local	48'343.15	31'768.75			15'000.00	31'767.75		33'344.15
1430.00	Bâtiments	1'383'973.15	357'879.55	66'280.00	70'691.00	34'766.00	2'179.30		1'567'936.40
1430.01	Abris PC	1.00							1.00
1460.00	Mobilier, machines, véhicules								
1490.00	Autres biens	50'590.70	35'842.40			4'688.00	33'153.40		48'591.70
1490.10	Numérisation cadastre (Corsalettes)	1.00							1.00
<b>15</b>	<b>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>								
1520.00	Participation STEP (Corsalettes)	1.00							1.00
1520.10	Participation hôpital Meyriez (Corsalettes)	1.00							1.00
1520.20	Participation home médical (Corsalettes)	1.00							1.00
1540.00	Action Agy Expo S.A.	1.00							1.00
1540.01	Part. usine incinération - Châtillon-SAIDF	1.00							1.00
<b>12</b>	Placements	-516'214.50	338'407.15						-177'807.35
<b>14</b>	Investissements	4'567'015.95	609'652.15	66'280.00	134'063.00	183'025.00	732'901.15		4'060'398.95
<b>15</b>	Prêts et participations permanentes	5.00							5.00
		<b>4'050'806.45</b>	<b>948'059.30</b>	<b>66'280.00</b>	<b>134'063.00</b>	<b>183'025.00</b>	<b>732'901.15</b>		<b>3'882'596.60</b>

\* Sans les attributions et utilisations de réserves



# Compte de fonctionnement 2013

Récapitulation du compte de fonctionnement	Comptes 2013		Budget 2013		Budget 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>	<b>7'839'842.16</b>	<b>7'996'681.54</b>	<b>7'297'713.00</b>	<b>7'166'386.00</b>	<b>7'301'941.00</b>	<b>7'075'112.00</b>
0. ADMINISTRATION	759'325.54	396'598.10	774'110.00	396'427.00	807'769.00	406'345.00
01. ORDRE PUBLIC	146'002.95	50'165.75	108'945.00	49'552.00	107'887.00	51'787.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'325'221.29	90'114.30	2'377'226.00	97'220.00	2'426'145.00	120'761.00
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS	290'417.95	6'584.45	308'865.00	5'959.00	324'693.00	6'002.00
4. SANTE	607'905.30	23'346.50	590'800.00	25'000.00	645'750.00	25'000.00
5. AFFAIRES SOCIALES	779'721.90	12'278.50	831'710.00	14'000.00	883'470.00	12'000.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	476'768.20	84'905.00	503'602.00	79'211.00	508'171.00	78'873.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	970'413.34	857'840.24	1'069'588.00	902'343.00	850'395.00	651'006.00
8. ECONOMIE	44'582.30	1'960.00	44'549.00	859.00	48'155.00	868.00
9. FINANCES ET IMPOTS	1'439'483.39	6'472'888.70	688'318.00	5'595'815.00	699'506.00	5'722'470.00
<b>Excédents charges/produits fonctionnement</b>	<b>156'839.38</b>			<b>131'327.00</b>		<b>226'829.00</b>

Compte de fonctionnement	Comptes 2013		Budget 2013		Budget 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>0. ADMINISTRATION</b>	<b>759'325.54</b>	<b>396'598.10</b>	<b>774'110.00</b>	<b>396'427.00</b>	<b>807'769.00</b>	<b>406'345.00</b>
01. ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS	93'859.70	48'800.00	103'880.00	57'200.00	112'010.00	62'290.00
02. ADMINISTRATION GENERALE	665'465.84	347'798.10	670'230.00	339'227.00	695'759.00	344'055.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>362'727.44</b>		<b>377'683.00</b>		<b>401'424.00</b>
<b>1. ORDRE PUBLIC</b>	<b>146'002.95</b>	<b>50'165.75</b>	<b>108'945.00</b>	<b>49'552.00</b>	<b>107'887.00</b>	<b>51'787.00</b>
10. FRAIS DE TUTELLES ET D'ETAT CIVIL	25'978.30		33'980.00		29'640.00	
12. JUSTICE	610.00	700.00	1'230.00		1'230.00	1'230.00
14. POLICE DU FEU	57'105.55	44'965.75	55'645.00	42'652.00	59'353.00	43'657.00
16. PROTECTION CIVILE	62'309.10	4'500.00	18'090.00	6'900.00	16'844.00	6'900.00
17. PROTECTION DE LA POPULATION					820.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>95'837.20</b>		<b>59'393.00</b>		<b>56'100.00</b>
<b>2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>2'325'221.29</b>	<b>90'114.30</b>	<b>2'377'226.00</b>	<b>97'220.00</b>	<b>2'426'145.00</b>	<b>120'761.00</b>
20. ECOLE ENFANTINE	184'776.70		190'070.00		210'870.00	
21. CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'356'347.99	36'352.70	1'409'195.00	48'120.00	1'443'830.00	71'500.00
22. ECOLES SPECIALISEES	355'132.65		334'890.00		350'750.00	
23. FORMATION PROFESSIONNELLE	37'357.50		40'290.00		39'360.00	
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE	391'606.45	53'761.60	402'781.00	49'100.00	381'335.00	49'261.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>2'235'106.99</b>		<b>2'280'006.00</b>		<b>2'305'384.00</b>
<b>3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>290'417.95</b>	<b>6'584.45</b>	<b>308'865.00</b>	<b>5'959.00</b>	<b>324'693.00</b>	<b>6'002.00</b>
30. CULTURE	132'299.40	2'022.45	134'697.00	1'290.00	141'011.00	1'290.00
300. Bibliothèque	17'622.80	805.85	17'485.00	790.00	15'795.00	790.00
33. DECORATIONS FLORALES, CHEMINS PEDESTRES	4'751.35		6'000.00		6'500.00	
34. SPORTS	146'020.45	3'562.00	160'318.00	3'669.00	167'832.00	3'712.00
35. AUTRES LOISIRS	7'346.75	1'000.00	7'850.00	1'000.00	9'350.00	1'000.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>283'833.50</b>		<b>302'906.00</b>		<b>318'691.00</b>
<b>4. SANTE</b>	<b>607'905.30</b>	<b>23'346.50</b>	<b>590'800.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>645'750.00</b>	<b>25'000.00</b>
40. HOPITAUX	30'761.20		32'640.00		30'460.00	
41. HOMES MEDICALISEES	422'572.65		396'870.00		448'840.00	
44. SOINS AMBULATOIRES	116'967.65		122'200.00		127'370.00	
46. SERVICE MEDICAL DES ECOLES	34'753.80	23'346.50	34'930.00	25'000.00	34'970.00	25'000.00
49. AUTRES DEPENSES DE SANTE	2'850.00		4'160.00		4'110.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>584'558.80</b>		<b>565'800.00</b>		<b>620'750.00</b>
<b>5. AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>779'721.90</b>	<b>12'278.50</b>	<b>831'710.00</b>	<b>14'000.00</b>	<b>883'470.00</b>	<b>12'000.00</b>
54. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	71'108.35	12'033.90	71'690.00	12'000.00	69'930.00	12'000.00
55. INST. SPEC. PERS. HANDICAPEES ET INADAPTEES	416'172.50		411'690.00		428'240.00	
56. ENCOURAGEMENT A CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	9'540.60		12'000.00		11'000.00	
58. AIDE SOCIALE	282'900.45	244.60	336'330.00	2'000.00	374'300.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>767'443.40</b>		<b>817'710.00</b>		<b>871'470.00</b>
<b>6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>476'768.20</b>	<b>84'905.00</b>	<b>503'602.00</b>	<b>79'211.00</b>	<b>508'171.00</b>	<b>78'873.00</b>
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	372'781.50	61'642.50	389'892.00	57'211.00	388'891.00	55'373.00
64. ABONNEMENTS GENERAUX CFF	24'800.00	23'262.50	24'600.00	22'000.00	25'800.00	23'500.00
65. TRAFIC REGIONAL	79'386.70		89'110.00		93'480.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>391'863.20</b>		<b>424'391.00</b>		<b>429'298.00</b>
<b>7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>970'413.34</b>	<b>857'840.24</b>	<b>1'069'588.00</b>	<b>902'343.00</b>	<b>850'395.00</b>	<b>651'006.00</b>
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU	353'836.76	353'836.76	334'831.00	334'831.00	171'650.00	171'650.00
71. PROTECTION DES EAUX	342'558.68	288'272.10	441'938.00	381'550.00	361'487.00	286'541.00
72. GESTION DES DECHETS	217'855.05	197'665.38	213'805.00	174'384.00	226'598.00	186'219.00
74. CIMETIERE	17'850.05	1'606.00	16'394.00	1'578.00	21'565.00	1'596.00
75. CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS	1'174.80		8'600.00		1'000.00	
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	37'138.00	16'460.00	54'020.00	10'000.00	68'095.00	5'000.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>112'573.10</b>		<b>167'245.00</b>		<b>199'389.00</b>
<b>8. ECONOMIE</b>	<b>44'582.30</b>	<b>1'960.00</b>	<b>44'549.00</b>	<b>859.00</b>	<b>48'155.00</b>	<b>868.00</b>
80. AGRICULTURE	1'400.20	1'500.00		400.00	400.00	400.00
81. FORETS	27'572.10	460.00	27'999.00	459.00	29'855.00	468.00
83. TOURISME	5'610.00		5'550.00		5'700.00	
84. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE			1'000.00		1'000.00	
86. ENERGIE	10'000.00		10'000.00		11'200.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>42'622.30</b>		<b>43'690.00</b>		<b>47'287.00</b>
<b>9. FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>1'439'483.39</b>	<b>6'472'888.70</b>	<b>688'318.00</b>	<b>5'595'815.00</b>	<b>699'506.00</b>	<b>5'722'470.00</b>
90. IMPOTS	263'452.45	5'306'803.45	191'936.00	4'727'680.00	206'947.00	4'870'610.00
93. PEREQUATION FINANCIERE		335'085.00		335'085.00		335'773.00
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES	204'441.79	253'905.10	221'105.00	255'973.00	218'235.00	248'763.00
940. GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	185'980.34	179'490.55	200'033.00	182'633.00	196'533.00	176'183.00
942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	18'461.45	74'414.55	21'072.00	73'340.00	21'702.00	72'580.00
99. AUTRES POSTES	971'589.15	577'095.15	275'277.00	277'077.00	274'324.00	267'324.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>	<b>5'033'405.31</b>		<b>4'907'497.00</b>		<b>5'022'964.00</b>	



## Décomptes finaux d'investissements - *Commentaire* -

Voir tableau « Contrôle des dépenses d'investissement au 31 décembre 2013 »

Le montant total des dépenses d'investissements s'élève en 2013 à CHF 776'811.70 et celui des recettes à CHF 196'534.90. Le compte d'investissement 2013 laisse ainsi apparaître un excédent de charges de CHF 580'276.80.

### Réfection du toit de la salle de gymnastique

Votée au budget annuel 2012

compte 290.503.04

Budget	<b>50'000</b>	Comptes 2013	<b>42'130</b>	<b>Différence</b>	<b>-7'870</b>
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	---------------

Durant le printemps 2012, plusieurs fuites ont été constatées et une réparation provisoire a été effectuée dans le courant du mois de juin.

Pour éviter des dégâts plus importants au bâtiment et aux installations qui s'y trouvent, l'Assemblée communale avait décidé d'inscrire au budget 2013 la réfection du toit. Le budget était surévalué.

### Réfection du toit de l'école

Votée au budget annuel 2013

compte 290.503.05

Budget	<b>80'000</b>	Comptes 2013	<b>80'795</b>	<b>Différence</b>	<b>+ 795</b>
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	--------------

Ce bâtiment a été construit en 1972, puis agrandi en 1991. A l'automne 2012, des entrées d'eau avaient été constatées autour des puits de lumière, dans les angles ainsi que sur le bord des retours du toit du bâtiment. L'eau s'infiltrait dans le corridor de l'étage supérieur, ainsi que dans une classe. Le budget a été respecté.

### Réfection du toit de l'édilité

Votée au budget annuel 2012

compte 620.503.00

Budget	<b>55'000</b>	Comptes 2013	<b>42'574</b>	<b>Différence</b>	<b>-12'426</b>
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	----------------

Au sortir des hivers 2010-2011 et 2011-2012, il avait été constaté des entrées d'eau dans les locaux des pompiers et de l'édilité par le toit du bâtiment.

A l'occasion d'une vision locale, il avait été constaté que l'étanchéité du toit subissait une tension telle, notamment dans les angles du bâtiment, qu'elle s'était fissurée en de nombreux endroits en bordure du toit. Ces fissures étaient dues à l'âge du bâtiment et conditions atmosphériques. Le budget était surévalué.



## Remplacement du tableau d'eau potable

Voté au budget annuel 2011

compte 700.506.00

Budget	<b>77'200</b>	Comptes 2013	<b>69'779</b>	<b>Différence</b>	<b>-7'421</b>
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	---------------

Le tableau de commande du réseau d'eau potable de notre commune était devenu totalement obsolète. En cas de panne, il était également devenu pratiquement impossible de trouver de nouvelles pièces de rechange, raison pour laquelle le conseil communal vous avait proposé son remplacement.

Les travaux prévus concernant le changement d'une sonde au réservoir n'ont pas été entrepris.

## Remplacements des compteurs d'eau

Voté au budget annuel 2012

compte 700.506.01

Budget	<b>95'000</b>	Comptes 2013	<b>94'757</b>	<b>Différence</b>	<b>- 243</b>
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	--------------

Cet investissement comprenait l'achat de 150 compteurs d'eau, de 380 modules radio RCM-p12 ainsi que du matériel informatique nécessaire à la lecture de ces nouveaux compteurs.

## Réfection des pavés du cimetière

Votée au budget annuel 2012

compte 740.509.01

Budget	<b>35'000</b>	Comptes 2013	<b>35'842</b>	<b>Différence</b>	<b>+842</b>
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	-------------

Les travaux concernant le rafraîchissement des chemins en pavés du cimetière sont maintenant terminés.

## Chemin piétonnier – arrêt de bus Rosière

Voté au budget annuel 2009

compte 790.501.02

Budget	<b>94'200</b>	Comptes 2013	<b>100'000</b>	<b>Différence</b>	<b>+5'800</b>
--------	---------------	--------------	----------------	-------------------	---------------

Conformément au budget voté le 16 décembre 2008, les différents travaux ont été exécutés et sont maintenant terminés.

L'excédent des dépenses provient du sentier qui lie l'arrêt de bus au chemin du Brésil.



# Compte d'investissement 2013

Récapitulation du compte d'investissement	Comptes 2013		Budget 2013		Budget 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>	<b>776'811.70</b>	<b>196'534.90</b>	<b>1'135'900.00</b>	<b>101'800.00</b>	<b>628'900.00</b>	<b>156'700.00</b>
0. ADMINISTRATION						
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	122'925.35	49'800.00	130'000.00	31'800.00	64'000.00	
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS					235'000.00	66'700.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	104'226.70	18'603.55	123'200.00		53'300.00	
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	357'280.00	128'131.35	621'200.00	70'000.00	151'600.00	90'000.00
8. ECONOMIE PUBLIQUE	182'174.65		182'000.00		102'000.00	
9. FINANCES ET IMPOTS	10'205.00		79'500.00		23'000.00	
<b>Excédents charges/produits investissement</b>		<b>580'276.80</b>		<b>1'034'100.00</b>		<b>472'200.00</b>

Compte d'investissement	Comptes 2013		Budget 2013		Budget 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>122'925.35</b>	<b>49'800.00</b>	<b>130'000.00</b>	<b>31'800.00</b>	<b>64'000.00</b>	
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE	122'925.35	49'800.00	130'000.00	31'800.00	64'000.00	
290.503.04 Réfection toit salle de gymnastique	42'130.00		50'000.00			
290.503.05 Réfection toit école	80'795.35		80'000.00			
290.506.02 Tableaux interactifs					64'000.00	
290.660.00 Subventions fédérales		37'350.00				
290.661.00 Subventions cantonales		12'450.00		31'800.00		
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>73'125.35</b>		<b>98'200.00</b>		<b>64'000.00</b>
<b>3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>					<b>235'000.00</b>	<b>66'700.00</b>
34. SPORTS					235'000.00	66'700.00
340.509.01 Assainissement ciblerie stand tir					235'000.00	
340.660.00 Subventions fédérales						48'000.00
340.661.00 Subventions cantonales						18'700.00
<b>Excédents de charges ou de produits</b>						<b>168'300.00</b>
<b>6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>104'226.70</b>	<b>18'603.55</b>	<b>123'200.00</b>		<b>53'300.00</b>	
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	104'226.70	18'603.55	123'200.00		53'300.00	
620.501.01 Modération de trafic / travaux	61'652.15		54'700.00			
620.501.05 Route d'accès à la zone industrielle			13'500.00		8'300.00	
620.501.06 Assainissement passage à niveau Route Cherna						
620.501.07 Modération de trafic, réparation (Valtraloc)		2'123.55			5'000.00	
620.503.00 Réfection toit édilité	42'574.55		55'000.00			
620.506.00 Véhicule édilitaire					40'000.00	
620.509.00 Assainissement éclairage public						
620.660.00 Subventions fédérales		12'360.00				
620.661.00 Subventions cantonales		4'120.00				
620.669.00 Autres subventions						
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>85'623.15</b>		<b>123'200.00</b>		<b>53'300.00</b>
<b>7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>357'280.00</b>	<b>128'131.35</b>	<b>621'200.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>151'600.00</b>	<b>90'000.00</b>
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU	164'536.00	58'953.75	172'200.00	30'000.00		40'000.00
700.506.00 Remplacement du tableau d'eau potable	69'778.80		77'200.00			
700.506.01 Remplacement des compteurs d'eau	94'757.20		95'000.00			
700.610.00 Taxes de raccordements eau potable		58'953.75		30'000.00		40'000.00
71. PROTECTION DES EAUX	500.00	69'177.60	109'700.00	40'000.00	15'000.00	50'000.00
710.501.12 Adduction d'eau & canalisation (zone industrielle)						
710.501.13 Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude					15'000.00	
710.506.01 Remplacement de la supervision et des automates Ste	500.00		109'700.00			
710.610.00 Taxes de raccordements eaux usées		69'177.60		40'000.00		50'000.00
710.661.00 Subventions cantonales						
74. CIMETIERE	35'842.40		35'000.00			
740.509.00 Assainissement cimetière						
740.509.01 Réfection des pavés du cimetière	35'842.40		35'000.00			
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	156'401.60		304'300.00		136'600.00	
790.501.00 Equipements secteur Village Sud	17'975.00		55'900.00		24'500.00	
790.501.01 Sentier piétonnier Village Sud-Gare			71'600.00		43'800.00	
790.501.02 Chemin piétonnier - arrêt de bus Rosière	100'000.00		94'200.00			
790.509.01 Révision du PAL	6'657.85		17'600.00		3'300.00	
790.509.02 Révision du PAL, crédit complémentaire	31'768.75		65'000.00		65'000.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>229'148.65</b>		<b>551'200.00</b>		<b>61'600.00</b>
<b>8. ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>182'174.65</b>		<b>182'000.00</b>		<b>102'000.00</b>	
86. ENERGIE	182'174.65		182'000.00		102'000.00	
860.503.00 Centrale de chauffage à distance	182'174.65		182'000.00		22'000.00	
860.503.01 Installations chauffage, crédit complémentaire					80'000.00	
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>182'174.65</b>		<b>182'000.00</b>		<b>102'000.00</b>
<b>9. FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>10'205.00</b>		<b>79'500.00</b>		<b>23'000.00</b>	
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES	10'205.00		79'500.00		23'000.00	
942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER						
942.503.03 Nouvelle salle communale, crédit d'étude	4'829.70					
942.503.04 Nouvelle salle communale, crédit d'étude détaillé	5'375.30		79'500.00		23'000.00	
942.600.00 Vente de terrains						
<b>Excédents de charges ou de produits</b>		<b>10'205.00</b>		<b>79'500.00</b>		<b>23'000.00</b>



# Statistique de la dette par habitant et estimation

selon programme d'investissement

Année	Comptes										Projection			
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
<b>Dettes brutes</b>	3'820'	3'774'	2'846'	2'620'	2'620'	2'620'	2'620'	4'220'	4'440'	4'400'	4'380'			
Capitaux	124'	602'	678'	1'718'	1'514'	1'870'	1'370'	560'	400'	500'	500'			
<b>Endettement net en (mio)</b>	3'696'	3'172'	2'168'	902'	1'106'	750'	1'250'	3'660'	4'040'	3'900'	3'880'			

<b>Charges d'intérêts et amortissements en % de l'impôts ordinaires</b>	15.0 %	13.2 %	12.7 %	12.4 %	9.7 %	8.7 %	9.3 %	11.1 %	11.8 %	11.8 %	11.6 %
-------------------------------------------------------------------------	--------	--------	--------	--------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------

<b>Nbre habitant au 1.1.</b>	1'576 h	1'609 h	1'640 h	1'695 h	1'776 h	1'858 h	1'883 h	1'903 h	1'953 h	1'973 h	1'983 h
------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

<b>Dette nette/habitant</b>	2'345.00	1'971.00	1'322.00	532.00	623.00	404.00	664.00	1'923.00	2'069.00	1'977.00	1'957.00
<b>Dette brute / habitant</b>	2'424.00	2'346.00	1'735.00	1'546.00	1'475.00	1'410.00	1'391.00	2'218.00	2'273.00	2'230.00	2'209.00

## Communes canton FR

(moyenne dette nette en CHF) 3'294.00 3'185.00 2'955.00 1'603.00 1'525.00

Communes "Sarine" 3'369.00 3'134.00 2'986.00 1'661.00 1'567.00



## ■ Préambule

En application de l'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, prenant en compte l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. La planification financière est l'expression chiffrée des impacts du programme d'investissements de législature sur le compte de fonctionnement prévisionnel.

## ■ Incertitude et limites liées à la planification financière

Il est important de rappeler que les résultats de la planification financière sont soumis à des incertitudes et à des limites inhérentes aux prévisions à établir sur plusieurs années, telles que :

- l'évolution démographique
- le rythme et l'ampleur des allègements fiscaux au niveau cantonal
- l'impact des éventuelles modifications de lois qui auraient des incidences en matière de charges liées
- l'évolution des taux d'intérêts
- une fusion éventuelle
- la réalisation de certains investissements

Signalons encore une dernière incertitude, à savoir quel sera l'impact financier effectif de la péréquation financière intercommunale sur les prochaines années.

La planification financière a été construite en se basant sur une moyenne des montants annoncés au niveau des **charges liées** pour les années 2013-2014, sur toute la période de planification. Une augmentation de ces charges qui représentent près de 50% des dépenses de fonctionnement a également été prise en considération.

## ■ Les résultats de la planification financière

Dans la mesure où les prévisions devaient se confirmer, la planification financière 2013 – 2018, qui comprend les charges et produits induits pour chaque investissement figurant au programme de législature, se solderait par des résultats positifs pour les deux prochaines années et une légère perte pour les années 2016 et 2017.

## ■ Conclusion

Malgré l'évolution soutenue des charges, et les montants des investissements à venir, une adaptation du coefficient de l'impôt ne devrait pas intervenir pour ces prochaines années.

L'analyse future de la planification financière ainsi qu'un réajustement régulier de cette dernière nous permettra de suivre l'évolution des différents résultats.

Nous rappelons que le résultat est influencé de manière importante par l'augmentation des charges liées. Le conseil communal a choisi de prendre en considération une évolution pessimiste de celles-ci selon les expériences passées.

Pour terminer, nous signalons que l'éventuelle fusion avec la commune de Ponthaux n'est pas prise en compte dans cette planification. En revanche, le projet de la nouvelle salle communale a déjà été intégré dans cette présentation.





Dans le cadre de la planification financière 2013 - 2018, le Conseil communal a eu la lourde tâche d'établir le programme des investissements de la législature. Ce dernier tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, des projets décidés et votés en assemblée communale ainsi que des travaux nécessaires au bon fonctionnement de nos infrastructures. Les charges et produits induits ont été pris en compte dans le plan financier qui vous est présenté. [⇒ voir tableau « Indicateurs de situation financière »]

Par conséquent, nous vous présentons, ci-dessous, une **estimation** des objets dont le coût des investissements net se monte CHF 3'789'000. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de **prévisions** pour les années à venir et que les projets présentés ci-dessous pourront être différés dans le temps, voire supprimés.

### 2014

- *Assainissement du stand de tir*  
*Coût total du projet* **155'000.00**
  - Coût total 235'000.00
  - Subventions - 80'000.00
- *Tableaux interactifs* **64'000.00**
- *Véhicules édilitaires* **40'000.00**
- *Mise en séparatif Fin du Chêne* **15'000.00**
- *Installations chauffage, crédit complémentaire* **80'000.00**

### 2015-2016

- *Nouvelle salle communale (début travaux 2014)* **2'600'000.00**
- *Pupitres* **150'000.00**
- *Couverts à vélos* **25'000.00**
- *Transformation du système unitaire* **300'000.00**
- *Traitement des déchets* **110'000.00**
- *Chapelle mortuaire* **250'000.00**





### **Crédit d'investissement pour la construction de la salle de l'Auberge de la Gare - 942.503.05**

Construite en 1936 et puis rénovée en 1988, la salle de l'Auberge de la Gare, malgré le bon entretien dont elle a bénéficié, se trouve dans un état de dégradation qu'il est difficile de contester.

Le mandat d'expertise confié à un professionnel de la branche afin de déterminer l'état du bâtiment et son rapport d'expertise confirment la nécessité d'entreprendre des démarches rapidement afin de remédier à la situation.

#### Etat actuel

Les bétons et le revêtement du sous-sol sont dans un état général très moyen. Quand bien même la structure ne montre pas de signe de faiblesse et de fissures structurelles apparentes, il est toutefois à relever l'affaiblissement des sommiers en béton et des solives bois par le mauvais positionnement d'installations lors de leur pose. Une rupture de charge des sommiers lors de la surcharge de la salle du rez-de-chaussée ne peut être exclue.

Les façades, le revêtement PVC est endommagé ainsi que les parties inférieures crépis qui montrent des signes de détérioration. Cependant, il ne s'agit pas de fissures graves.

Concernant les tablettes et embrasures ciment des fenêtres, celles-ci se détériorent gravement.

L'isolation du bâtiment ne répond pas à la norme énergétique en vigueur tant l'isolation actuelle est insuffisante. Les frais engendrés par une rénovation seraient disproportionnés et le conseil communal n'entend pas procéder à ces travaux.

L'affaissement de la toiture est visible à l'œil nu et significatif. Le conseil communal ne doit pas ignorer non plus les déformations au plafond ainsi que les marques au sol.

De plus, les installations électriques sont obsolètes. Leur remise en état, différée à ce jour en raison du projet présenté, ne saurait attendre plus longtemps. Deux prolongations de délai ont été accordées à la commune en raison du projet de nouvelle salle, les travaux sont obligatoires et onéreux.

En conclusion, d'importants travaux sont à prévoir pour garantir la sécurité des personnes.

#### Nouvelle salle

Un travail important, fourni par la commission de bâtisse composée de représentants des sociétés locales, d'un professionnel de la restauration et de quatre membres du conseil communal, est à relever. Le conseil communal les remercie pour tout le travail accompli, la qualité des interventions et des propositions soumises.

Présenté lors de la séance d'information du 15 mai 2014, le projet consiste en la construction d'une nouvelle salle, légèrement plus grande, à l'endroit actuel et répond à la demande de l'assemblée communale ainsi que des sociétés.



Ce projet est important pour la commune. En effet, la proximité de Grolley par rapport à la capitale cantonale présente des avantages mais également le risque de devenir une cité dortoir ce qui porterait préjudice à l'âme villageoise si importante aux yeux du conseil communal.

Il est important pour la commune de donner aux sociétés du village la possibilité de proposer des animations et organiser des rencontres entre les habitants. Ce contact est d'autant plus essentiel qu'aujourd'hui beaucoup de communication passe par les réseaux sociaux informatisés. Alors que la communication est facilitée, combien de personnes se sentent malgré tout seules.

Avec la construction de la nouvelle salle, un outil supplémentaire est mis à disposition des sociétés locales mais également de notre restaurateur. Il sied d'ailleurs de rappeler que l'Auberge de la Gare, sans une salle, n'est économiquement pas viable. Le conseil communal, en tant que propriétaire du bâtiment, tient absolument à éviter ce cas de figure et ne souhaite pas abandonner ce bâtiment dont la première pierre a été posée en 1860.

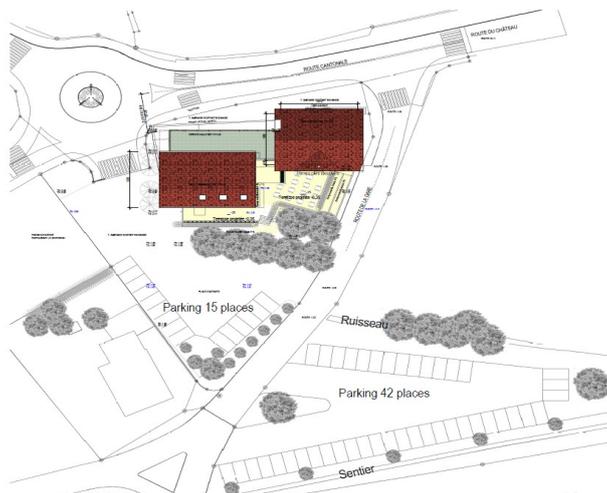
Ci-dessous, vous trouvez le coût selon les soumissions arrêtées ainsi que les plans qui sont également disponibles sur le site communal dans les actualités.

A savoir également, le conseil communal a procédé au dépôt d'une demande préalable auprès des services de l'état. Les conditions ont été prises en compte dans le projet présenté en assemblée communale.

Le budget annoncé lors du choix des variantes de CHF 2'600'000.- est respecté et un poste de réserve et imprévu de CHF 151'000.- est compté.

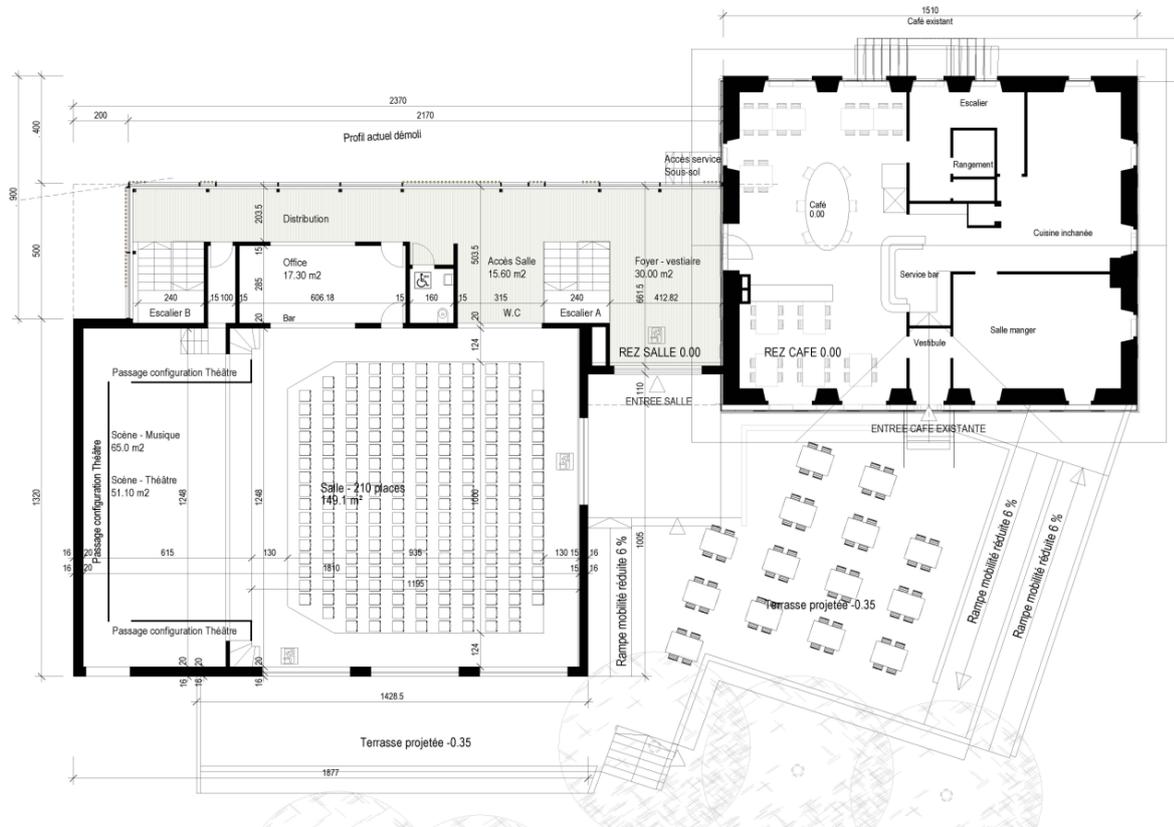
<u>CFC</u>	<u>Prestations</u>		<u>Montant des soumissions</u>
1	Travaux préparatoires	CHF	77'000.-
2	Bâtiment	CHF	1'614'500.-
3	Equipement	CHF	169'000.-
4	Extérieurs	CHF	212'500.-
5	Frais secondaires	CHF	65'000.-
6	Transformation du café	CHF	50'000.-
7	Nouveau parking	CHF	261'000.-
8	Réserve et imprévus divers	CHF	151'000.-
	<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>2'600'000.-</b>

### Implantation

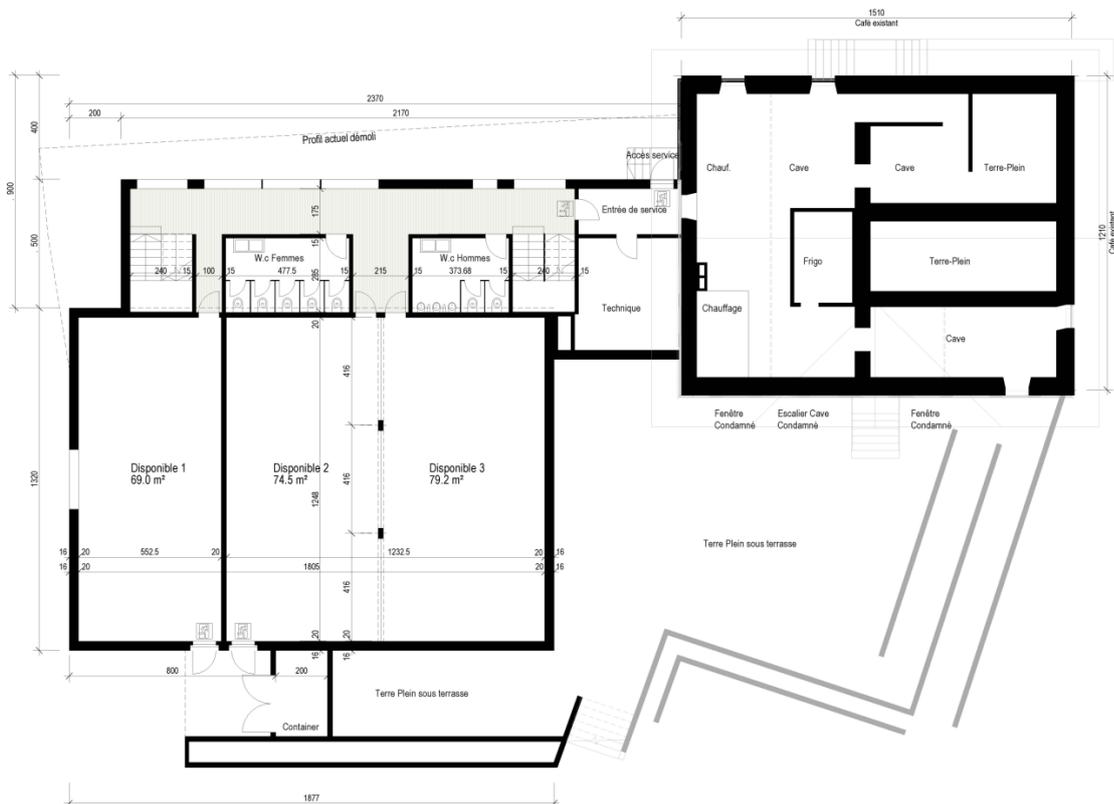




## Rez-de-chaussée



## Sous-sol





## Perspective ouest



Etant donné les comptes et le plan financier sains, le conseil communal peut d'ores et déjà annoncer à ses habitants que le point d'impôt reste inchangé.

Au vu des arguments présentés ci-dessus, de la qualité du projet et de l'importance de garantir à la commune une vie de village agréable, offrant des activités et des moments de rencontre inestimable d'un point de vue humain, le conseil communal invite les citoyens de la commune à venir approuver le crédit d'investissement pour la reconstruction de la salle de l'Auberge de la Gare.

<b>Plan de financement</b>	Taux	En CHF
Coût total du projet		<b>2'600'000.00</b>
Couverture de la dépense		
<i>Liquidités courantes</i>		1'000'000.00
<i>Emprunt</i>		1'600'000.00
<b>Frais de fonctionnement</b>		
Amortissement annuel	1%	26'000.00
Intérêts annuels "calculés"	2%	32'000.00
	Total	<b>58'000.00</b>



### Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)



Suite à la décision de réforme du 12 juin 2009, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la loi sur la TVA astreint également les collectivités publiques. Article 12 LTVA.

Cet article nous a été rappelé et imposé lors du dernier contrôle TVA du mois d'avril 2013.

Dès lors, notre commune a dû appliquer cette « nouvelle » loi, et de ce fait, facturer la TVA pour ces différents sujets fiscaux (déchets, eau potable, eaux usées).



### Taxe sur les chiens

Cette taxe se réfère à notre règlement sur la détention et l'imposition des chiens, adopté par l'Assemblée communale du 16 décembre 2008.

Pour mémoire, l'art 2 al. 2, **oblige** tous les détenteurs ou détentrices **d'annoncer** au contrôle des habitants de la commune toutes modifications concernant l'inscription de leurs chiens dans la base de données ANIS (Animal Identity Service AG).

Font notamment partie de ces modifications : **acquisition, vente, naissance, décès, changement d'adresse ...**

D'avance merci de votre collaboration.





### Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI



Pour rappel, les prestations complémentaires viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux.

Les prestations complémentaires sont versées par les cantons.

Elles relèvent de deux catégories, à savoir :

1. La prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement
2. Le remboursement des frais de maladie et d'invalidité

Vous trouverez plus d'information sur le site internet [www.caisseavsfr.ch](http://www.caisseavsfr.ch) ou auprès de notre administration.



### Reconstruction de la gare de Grolley et autres travaux importants sur la ligne CFF entre Payerne et Givisiez

Dans le cadre des travaux cités en titre, le trafic ferroviaire sera totalement interrompu entre Payerne et Givisiez du **07 juillet au 22 août 2014**.

Les trains régionaux seront remplacés par un service de bus entre Payerne et Fribourg.

Une brochure spéciale sera éditée et transmise début juin.

Les horaires des bus de substitution figurent sur les pages suivantes.





252 Fribourg - Yverdon-les-Bains HORAIRE INTERIMAIRE DU 07 JUILLET AU 22 AOÛT 2014 suite travaux entre Payerne et Givisiez (édition du 28.04)

Table with columns for departure/arrival times and station names. It lists routes between Fribourg, Yverdon-les-Bains, Payerne, and other stations, including specific times for each stop.

① Nuits dimanche/lundi à jeudi/vendredi et samedi ainsi que 01/02
② Nuits vendredi/samedi et samedi/dimanche sauf 01/02 août
Lundi - vendredi sauf 1er août
Lundi - samedi sauf 1er août
ARRÊT SEULEMENT POUR LAISSER DESCENDRE
RESTRICTIONS POUR TOUS LES BUS
Pas de chargement de vélos dans les bus
Réservation de places obligatoires pour les groupes dans les bus
Annonce préalable requise 026 35 10 372 (TPF) pour les voy. en fauteuil roulant dans les bus
POINTS D'ARRÊT DES BUS
Yverdon-les-Bains : Arrivée sur la place de la gare
Yverdon-Champ-Pittet : Arrêt de bus TRAVYS "Clendy"
Yvonand : Place de la Gare
Cheyres : Centre du village sur le parking de l'Auberge de la Grappe
Estavayer-le-Lac : Avant le passage à niveau, devant le Buffet de la Gare
Cugy : Vers le passage à niveau
Payerne : Place de la gare - places de parc "bus" côté Fribourg
Corcelles-Sud : Sur la route principale devant le garage Peugeot
Cousset : Sur la route principale devant l'Hôtel de la Gare
Léchelles : Sur la route principale devant le garage Rossy
Groley : En face de la Poste (en dessous de la Gare)
Beffaux CFF : Au village, sur la route principale devant l'Eglise
Fribourg : Gare routière TPF



252 Yverdon-les-Bains - Fribourg HORAIRE INTERIMAIRE DU 07 JUILLET AU 22 AOUT 2014 suite travaux entre Payerne et Givisiez (édition du 28.04.14)

Table with multiple columns showing bus routes, departure times, and arrival times for various stations including Yverdon-les-Bains, Payerne, and Fribourg.

RESTRICTIONS POUR TOUS LES BUS
Pas de chargement de vélos dans les bus
Réservation de places obligatoires pour les groupes dans les bus
Annonce préalable requise ) 026 35 10 372 (TFF) pour les voy. en fauteuil roulant dans les bus

Points d'arrêt des bus
Yverdon-les-Bains : Départ des bus à la hauteur de bâtiment de la Gare. Entre les deux marquages "taxis"
Yverdon-Champ-Pittet : Arrêt de bus TRAVYS "Clendy"
Yvonand : Place de la Gare
Cheyres : Centre du village en face du parking de l'Auberge de la Grappe
Estavayer-le-Lac : Après le passage à niveau en face du buffet de la Gare
Cugy : Vers le passage à niveau

Payerne : Place de la gare - places de parc "bus" côté Fribourg
Corcelles-Sud : Sur la route principale en face de la Pizzeria la Cociara
Cousset : Sur la route principale en face de l'hôtel de la Gare
Léchelles : Sur la route principale direction Fribourg, après le garage Rossy
Grolley : Devant la Poste en dessous de la Gare
Beffaux CFF : Au village, sur la route principale en face de l'Eglise
Fribourg : Gare routière TFF



## COMMUNE DE GROLLEY - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 2014 INFORMATIONS A L'USAGE DES CONSOMMATEURS

Conformément à l'ordonnance fédérale du 1er mai 2002, la commune de Grolley publie les principales caractéristiques qualitatives de l'eau potable distribuée dans le réseau communal pour le premier semestre de l'année **2014**.

Le 90% de l'eau distribuée par le réseau communal Grolley est pompée dans la nappe phréatique au puits des Baumes, situé entre Léchelles et Chandon. Le 10% restant provient du puits du Moulin à Chésopelloz.



## Propriétés chimiques du réseau communal de Grolley en 2014

- Nombre d'analyses **3 prélèvements**  
(1x puits des Baumes, 1x puits du Moulin à Chésopelloz et 3x chez 2 abonnés)
- Quantité d'eau consommée 87'024 m<sup>3</sup> (janvier 2013 à janvier 2014)  
Soit env. **135 litres par jour et par habitant**
- Dureté totale **37° français (type d'eau : dure)**
- Teneur en nitrates **24 mg/l < 40 mg/l valeur limite**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du conseiller communal responsable du dicastère Mme Suzanne Bovet. Des informations sont également à disposition sur le site internet suivant :

[www.fr.ch/eau](http://www.fr.ch/eau)



### Administration communale / Horaires d'été

Comme chaque été, l'administration communale se met au vert.

Par conséquent, pour la période

**du 7 juillet 2014 au 15 août 2014**



nos bureaux seront ouverts comme suit :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi	08h00 – 11h00	Fermé
Mardi	08h00 – 11h00	Fermé
Mercredi	08h00 – 11h00	Fermé
Jeudi	08h00 – 11h00	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé

Pour des raisons de travaux, le bureau sera fermé au public du

**28 au 31 juillet 2014 inclus**

L'administration assurera une permanence téléphonique aux horaires précités.

Comme nos bureaux seront fermés, nous invitons tous les citoyens ayant commandé des cartes CFF à venir les chercher avant les dates précitées.

Nous vous remercions de votre compréhension.





## Adresses et n° de téléphones principaux

<b>Administration communale</b>	Route de l'Eglise 2 Case postale 75 1772 Grolley	Tél. Fax. E-mail: Site :	026/476 03 60 026/476 03 64 commune@grolley.ch www.grolley.ch
<b>Etat civil du district de la Sarine</b>	Rue de l'Abbé-Bovet 14 – CP 503 1701 Fribourg	Tél.	026/305 75 25
<b>Agent AVS</b>	M. Thierry Piccand Route de l'Eglise 2 1772 Grolley	Tél.	026/476 03 60
<b>Gérant des cultures</b>	M. Eric Progin Rte de Corsalettes 38 1772 Grolley	Tél.	026/475 39 05
<b>Justice de Paix</b>	Cercle de la Sarine Rue des Chanoines 1 1700 Fribourg	Tél. Fax Email :	026/305 86 00 026/305 86 01 jpsarine@fr.ch
<b>Affaires militaires</b>	Commandement d'arrondissement Route des Arsenaux 16 / CP 185 1705 Fribourg	Tél.	026/305 30 01
<b>Préfecture de la Sarine</b>	M. Carl-Alex Ridoré, Préfet Grand-Rue 51 – CP 96 1701 Fribourg	Tél. Fax	026/305 22 20 026/305 22 22
<b>Service social</b>	Service social régional de la Sonnaz Route de l'Epinay 2 1762 Givisiez	Tél.	026/460 87 00
<b>Fondation Aide et Soins à domicile de la Sarine (FASDS) Antenne</b>	Bâtiment de la Cure 1772 Grolley	Tél.	026/425 55 25
<b>Pro Senectute</b>	Chemin de la Redoute 9 1752 Villars-sur-Glâne	Tél	026/347 12 40
<b>Puériculture de Sarine-Campagne</b>	Rue Guillaume-Techtermann 2 1700 Fribourg	Tél	026/347 39 69



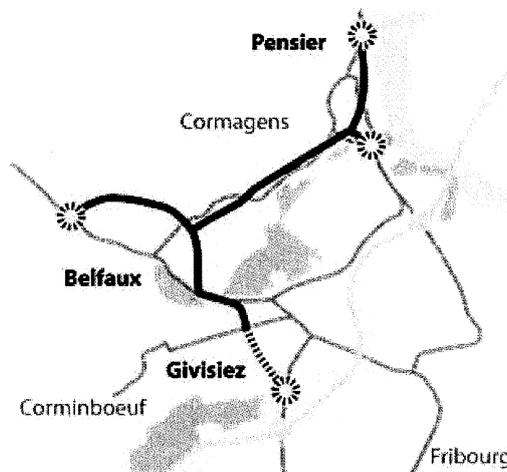
[www.givisiez-belfaux-pensier.ch](http://www.givisiez-belfaux-pensier.ch)

## Un projet qui propose une vision et des solutions globales pour toute notre région

Un Comité de pilotage a été constitué afin d'accélérer la réalisation d'infrastructures routières indispensables dans notre région. Il est co-présidé par Christian Ducotterd, député et Jean-Bernard Schenewey, syndic de Belfaux. Les deux vice-présidents sont Jean-Daniel Wicht et Solange Berset, députés.

Une étude indépendante, commandée par le canton, a examiné tous les projets de routes de contournements sur la base de critères objectifs. Il ressort de cette étude que trois projets de notre région, soit Belfaux, Givisiez et Granges-Paccot/Pensier, sont classés en catégorie 1, signifiant un intérêt élevé dans le rapport utilité/coûts.

Ces projets sont, pour certains déjà, en discussion depuis les années 1980. Par ailleurs, avec l'augmentation de la cadence des trains, les passages à niveau génèrent d'importants ralentissements et empêchent la fluidité du trafic. Le projet routier permettrait, entre autres, de les éviter. Il faut aujourd'hui s'engager pour que notre région puisse bénéficier de ces infrastructures routières et que leurs réalisations deviennent une priorité pour le Conseil d'Etat. Pour faciliter les liaisons et rendre l'accès plus aisé à l'autoroute N 12 et au Pont de la Poya, le Comité de pilotage propose un nouveau tronçon qui relie la route de contournement de Belfaux et celle de La Sonnaz/Pensier.



Fort de ces considérations, le comité de pilotage a décidé d'entreprendre plusieurs actions afin de sensibiliser le Conseil d'Etat sur l'urgence et la nécessité de préparer la réalisation de ces tronçons routiers.

Il faut relever que toutes les communes concernées sont favorables et appuient la mise en oeuvre de ces projets : Barberèche, Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et La Sonnaz.

La signature d'une pétition en fait partie et nous vous remercions d'appuyer cette demande en la signant et en la faisant signer autour de vous.

Nous vous remercions pour votre soutien et vous invitons à nous contacter si vous souhaitez vous engager !



[www.givisiez-belfaux-pensier.ch](http://www.givisiez-belfaux-pensier.ch)

## Pétition : « Projet routier Givisiez- Belfaux- Pensier »

Les personnes<sup>1</sup> soussignées demandent au Conseil d'Etat la réalisation dans les plus brefs délais du « Projet routier Givisiez- Belfaux- Pensier ». Ce dernier permettra de contourner les villages de Givisiez, de Belfaux et de Pensier tout en désengorgeant le nord de la ville de Fribourg ainsi que le district de la Sarine. Les accès à l'autoroute et au pont de la Poya seront facilités pour les automobilistes provenant des districts de la Broye et du Lac ainsi que des communes du nord de la Sarine. Ce projet répond pleinement au développement démographique du canton de Fribourg.

	Nom	Prénom	Adresse	Localité	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

Les formulaires signés sont à retourner à l'adresse suivante : comité de soutien pour le Projet routier Givisiez-Belfaux-Pensier, c/c Damiano Lepori, chemin des Lilas 4, 1782 La Corbaz. Les formulaires signés peuvent aussi être déposés dans les boîtes aux lettres des administrations communales de : Belfaux, La Sonnaz, Barberêche et Givisiez.

<sup>1</sup> Toute personne capable de discernement peut exercer son droit de pétition, indépendamment du domicile, de la nationalité, de l'âge.



### **Madame Brigitte Jaquet fête ses nonantes ans**

Le Conseil Communal félicite Mme Brigitte Jaquet, née 21 mars 1924. Elle a franchi le cap de l'âge vénérable de nonante ans.

A cette occasion, M. Christian Ducotterd, Syndic, M. Nicolas Gauderon, Conseiller communal, ont salué dignement l'événement et ont adressé, au nom de la population, leurs vœux de bonne santé.



Mme Brigitte Jaquet et ses proches





## du Bois de Moncor...



Un site pédagogique est actuellement en construction à la forêt de Moncor sur la commune de Villars-sur-Glâne. Il sera opérationnel dès la mi-mai 2014. L'idée est d'y présenter l'arbre et la forêt en proposant jeux, activités et devinettes sur deux boucles didactiques comprenant plus de 30 postes.



### Au bois d' mon cœur

#### son fonctionnement

Ouvert toute l'année, le site pourra accueillir classes d'écoles, familles et amoureux de la forêt. Un pavillon d'accueil, une scène forestière, 3 canapés forestiers ainsi qu'une place de pique-nique constituent un véritable village pédagogique en forêt.



#### sa thématique

A la découverte de l'arbre et la forêt, de nombreuses thématiques sont vulgarisées : feuille ou aiguille, tous au soleil, unis contre le vent, le parcours des fourmis, âge de l'arbre, fruits et graines, la colline mystère, stère ou mètre cube, histoires forestières, la soif d'un arbre, belles dailles et bien d'autres encore. Un véritable festival pédagogique et ludique attend le visiteur.

#### son pavillon d'accueil

Toutes les informations utiles s'y trouveront ainsi qu'un lieu à l'abri afin de préparer sereinement son excursion ou sa balade.

#### sa scène forestière

Servant d'abri en cas d'intempéries, permettant la présentation de petits spectacles, la scène est l'emblème du site. Sa construction innovatrice utilisant troncs de chêne bruts et simples lattes de bois offre aux utilisateurs une ambiance architecturale originale et détonante.



#### ses canapés

Une palissade de bois, un creux du feu et quelques rondins pour s'asseoir permettent l'accueil de petits groupes ou d'une classe d'école. Ces structures rudimentaires offrent un abri en cas d'intempéries et procurent une ambiance chaleureuse et conviviale.



#### son inauguration

Samedi 17 mai 2014 dès 9h00 : inauguration du site sous forme de portes ouvertes, animations des postes par des classes d'école, 11h00 partie officielle suivie d'un apéritif et de grillades, spectacle de clôture sur la scène forestière à 16h00.

#### le clic utile

[www.auboisdemoncoeur.ch](http://www.auboisdemoncoeur.ch)

Hauterive, 2014

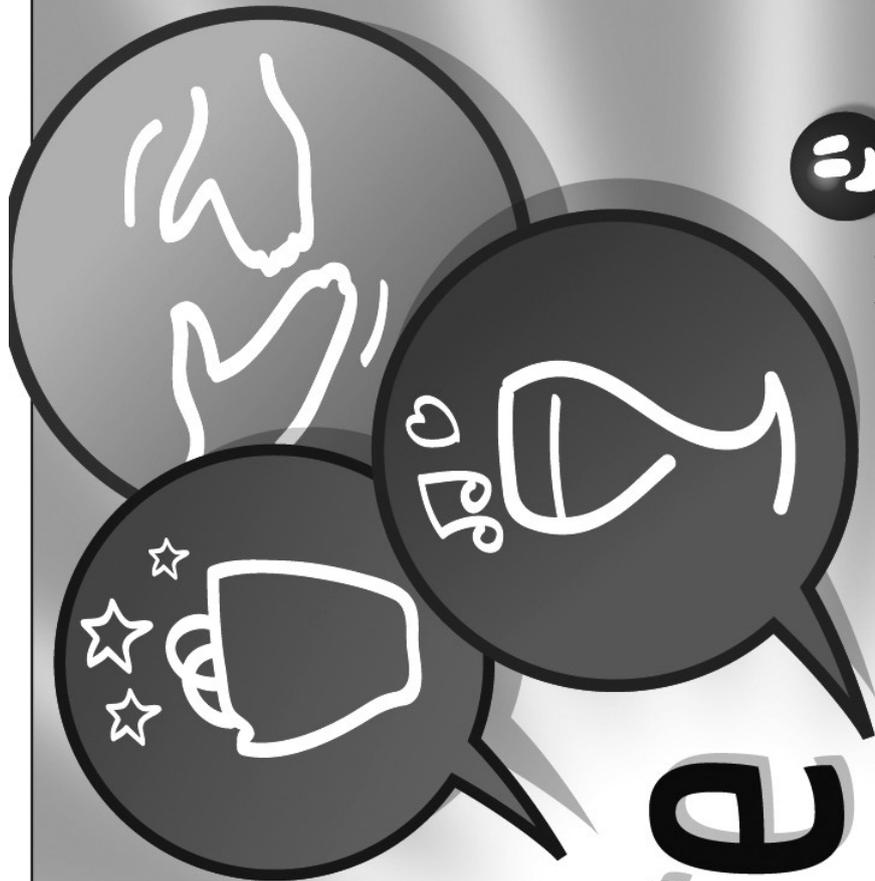
Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider  
Ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement



28-31 août 2014



# Foire de Grolley



organisation:

**acig.ch**

Association des Artisans  
Commerçants et Indépendants  
de Grolley et environs

[www.foire-grolley.ch](http://www.foire-grolley.ch) [info@foire-grolley.ch](mailto:info@foire-grolley.ch)



## Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET\* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

### Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



- **Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !**

**Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :**

**Coaching  
stop-tabac en  
4 séances**

**Cours  
stop-tabac en  
groupe**

**Entretien d'orientation**

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

**1. Faire le point**

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

**2. Préparation**

Identifier vos ressources et développer des alternatives

**3. Action**

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

**4. Consolidation**

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

**Tarifs**

**CHF 200.-**  
Coaching individuel

**CHF 150.-**  
Cours de groupe

**CHF 50.-**  
Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.  
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

\* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.



## CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2014 – **Dès le 1<sup>er</sup> juin 2014** SERVICE DE PUERICULTURE

District de la Sarine

**Sur rendez-vous uniquement,**  
**au 026/347.39.69 du mardi au vendredi de 8h00 à 9h30**  
**(les consultations ont lieu l'après-midi)**

**Avry-sur-Matran**, Ecole primaire, salle de logopédie, rez-inférieur, **le 1<sup>er</sup> vendredi du mois** :

6 juin, 4 juillet, 8 août (2<sup>ème</sup>), 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

**Belfaux**, Bâtiment de la paroisse, rez-de-chaussée, 1<sup>ère</sup> salle à gauche, **le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois** : 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

**Corminboeuf**, Ecole, local de la buvette, **le 1<sup>er</sup> mardi du mois** : 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 2 décembre.

**Grolley**, Cure, rez-de-chaussée, **le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois** : 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre.

**Lentigny**, Bâtiment communal, 1<sup>er</sup> étage, **le 3<sup>ème</sup> mardi du mois** : 15 juillet, 19 août, 16 septembre, 14 octobre (2<sup>ème</sup>), 18 novembre.

**Le Mouret**, salle de logopédie, sous la halle de gym, **le 4<sup>ème</sup> mardi du mois** : 22 juillet, 26 août, 23 septembre, 21 octobre (3<sup>ème</sup>), 25 novembre.

**Neyruz**, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, **le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois** : 25 juillet, 29 août (5<sup>ème</sup>), 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre.

***Pour les consultations à Farvagny et à Rossens, veuillez prendre rendez-vous auprès de notre service de puériculture de la Gruyère au no. 026/919.00.13 du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 !***

**Farvagny**, Bâtiment de la Poste, salle paroissiale, rez-de-chaussée, **le 1<sup>er</sup> mardi du mois** :

3 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.

**Rossens**, Halle polyvalente, salle de réunion, sous-sol, **le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois** : 11 juin, 9 juillet, 13 août, 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre.

**Sous réserve de modification**



## Sociétés locales

<b>Sociétés</b>	<b>Présidentes/Présidents</b>	<b>Contacts</b>
FSG Gym-Sports Grolley	M. Christian Racordon Président	026/475 31 90 www.fsg-grolley.ch
FC Grolley	Mme Sonia Dupont Secrétaire	079/247 13 41
Tennis Club Grolley	M. Patrick Auderset Président	www.tc.grolley.ch
UHC Grolley Uni hockey	Mme Fabienne Stoll Mme Karin Ballaman Co-Présidentes	079/483 07 76 026/475 40 42 www.uhc-grolley.com
Chœur Mixte La Concorde	Mme Fabienne Repond Présidente	026/ 476 01 75 repondf@edufr.ch
Chœur d'enfants Les Tournesols	Mme Fabienne Repond Présidente	026/ 476 01 75 repondf@edufr.ch
Société de musique L'Avenir	M. Mario Jaquet Président	026/475 31 71 www.avenir-grolley.ch
Société de Tir de Grolley	M. Eric Schmid Président	erischm@hispeed.ch
Société de Jeunesse	M. David Clément Président	minus46@hotmail.com
Groupe Scouts les Troubadours	M. Damien Baeriswyl Responsable	026/475 14 12 baeriswyl.damien@gmail.com
Société de théâtre Le P'tit Trac	M. Bernard Gaillard Président	079/260 60 32 www.theatre-grolley.ch
Futnet Club Grolley	M. Jean-Daniel Dupont Président	026/475 20 66
Société de Voltige de Grolley	Mme et M. Sibylle et Olivier Curty Responsables	026/475 45 69 www.voltige-grolley.ch
Groupe Walking Grolley	Mme Anita Pauchard Responsable	026/ 475 16 27
Nordic Walking Grolley	M. Christian Cerf	026/475 44 76
SHC Grolley, La Principauté	M. Romain Collaud Président	079/796 96 94 romain.collaud@wegelin.ch
ACIG	M. André Pfaffen Président	026/475 30 40 arpsa@bluewin.ch



### Le Groupe scout: Les Troubadours

Que d'émotions cette année pour le groupe scout de Grolley qui fête ses 20 ans. En effet, notre groupe a été créé en 1993 et n'a pas pris une ride depuis.

Au cours des années, les enfants de Grolley encadrés par leurs responsables ont pu participer à une dizaine de journées cantonales, deux camps cantonaux ainsi que prendre part à une journée fédérale et à un camp fédéral. Les scouts ont animé des crèches vivantes, fait des bonnes actions pour Terre des Hommes, nettoyé la forêt et surtout se sont amusés dans les alentours de Grolley. Et cette année à nouveau, nous sommes heureux de partager avec nos participants : une réunion toutes les deux semaines, un ou deux week-ends sur l'année et un camp d'été.

Pour notre anniversaire, nous avons été fier d'inviter tous les villageois à participer à des activités scoutées durant tout un après-midi. Les enfants ont pu découvrir des jeux créés et animés par les scouts et un rallye autour du village a été proposé pour découvrir le mouvement scout et les traditions de notre groupe. Nous avons terminé cet événement en offrant un apéritif sponsorisé par des commerçants locaux. En effet, nous sommes heureux de remercier la Boucherie Charcuterie Fragnière à Grolley , la Boucherie du domaine à Belfaux et la Boucherie le Domaine au Village à Pontaux, Belmond Fruit, La Boulangerie le Vieux Grenier, la Laiterie-Fromagerie Grossrieder à Grolley ainsi que le Denner à Grolley. Nous présentons également nos remerciements sincères à la commune et la paroisse de Grolley pour leur soutien

Nous voulons aussi remercier M. Gilles Thierrin, représentant de la paroisse, pour son mot d'encouragement et M. Raphaël Clement pour sa présence au nom de la commune. Nous avons pu profiter de la présence de notre fondateur, M. Daniel Chetelat, qui a pu partager son émotion en adressant un discours sympathique à tout le monde présent pour marquer notre entrée dans cette année importante. Et surtout, merci à tous les enfants, qui arrivent toujours aux réunions la mine réjouie et témoignent ainsi de la vitalité et de la jeunesse de notre groupe. Le groupe scout, les Troubadours, toujours aussi soudé et déterminé après 20 ans, a la chance d'être encore aujourd'hui rassemblé sous le signe de l'amitié.





Le chœur mixte la Concorde de Grolley organise les Céciliennes du décanat de Sainte-Croix les 27, 28, 29 et 30 novembre 2014.

Les Céciliennes ont lieu tous les 4 ans et réunissent les 10 chœurs du décanat de Sainte-Croix. Il s'agit des chœurs mixtes de Belfaux, Courtepin, Courtion, Cressier, Givisiez-Granges-Paccot, Matran, Morat, Ponthaux, Grolley et le chœur d'hommes de Barberêche.



### Le programme mérite de figurer dans votre agenda !

- 27 novembre :** prestations des 10 chœurs devant jury à l'église de Grolley à 20 heures
- 28 novembre :** **LOTO** à la salle paroissiale de Belfaux à 20 heures
- 29 novembre :** dès 15 heures **chaque chœur** présente 2 œuvres à l'église de Belfaux

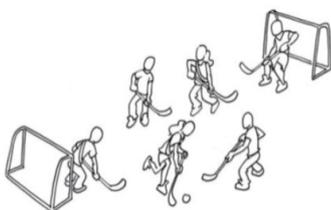
### ET A 20 HEURES GRAND CONCERT du chœur des Armaillis de la Gruyère et du chœur du Collège St-Michel

- 30 novembre :** « **Missa de Angelis** » à l'église de Grolley, à 10 heures suivi du banquet officiel

## Unihockey club grolley



Vous connaissez l'unihockey ou aimeriez le connaître ? Alors venez, femmes, hommes, jeunes ou moins jeunes vous dégourdir les jambes et jouez avec nous



**le mardi soir à 20h à la salle de gym de  
Grolley**



Pour les débutants, matériel à disposition

Merci aux personnes intéressées de nous contacter à l'adresse [karinballaman@bluewin.ch](mailto:karinballaman@bluewin.ch)



# FSG Gym-Sports Grolley

A tout âge, la gymnastique est fantastique



### **Viens faire de la gymnastique avec nous....**

Fais comme beaucoup de Grolleysannes et Grolleysans, choisis une activité proche de chez toi, qui te permette d'évacuer le stress quotidien au sein d'un groupe soudé et partage des moments d'amitié et diverses sorties tout au long de l'année, telles que sortie raquette, ski, journée familiale, etc...

La gym, c'est aussi un groupe de badminton dès 16 ans, qui compte encore quelques places et qui serait heureux d'accueillir de nouveaux membres afin de renouveler son équipe. Si tu es intéressé(e), rends-toi à la salle de gym le jeudi dès 20h30, tu pourras essayer 2-3 fois avant de te décider.

Pour les plus de 16 ans également (ou dès le CO), à un horaire idéal pour étudiants et apprentis, la gym propose le groupe « Jeunesse Polysport », le mercredi dès 19h00. Les entrainements sont variés : mélange de condition physique et de jeux, le tout dans une ambiance très dynamique, tout comme les moniteurs qui sont de jeunes passionnés !

Enfin la FSG Gym-Sports Grolley propose durant la période estivale (vacances scolaires) de se donner rendez-vous sur la place du café de la Gare tous les mercredis à 19h00 afin de pratiquer 60-90 minutes de sport (vélo, parcoursvita,...ou selon envie et météo : un bowling). Ce groupe estival est ouvert à toute la population, pas besoin d'être membre de la gym, alors venez nombreux !

Contact et informations complémentaires sur notre site internet : <http://www.fsg-grolley.ch>



30 ans déjà

Plus de 200 membres actifs, juniors et bambini

**Et pourquoi pas vous ?**

Le Tennis Club Grolley, notre petite entreprise!

Certes, ce n'est pas Google. Mais à l'instar d'une PME, le TC Grolley n'a cessé de se développer durant ces 30 dernières années. Des quelques passionnés qui se changeaient dans un modeste cabanon de bois à notre offre actuelle, constituée de cours, de tournois, de camps, de stages, sans oublier notre magnifique infrastructure, que de chemin parcouru.

Prendre un cours de tennis, jouer pour le plaisir,  
Pour vous et vos enfants,  
Juste à côté de chez vous !

Prenez part à notre  
30<sup>ème</sup> anniversaire

Inscrivez-vous à la soirée du 30<sup>ème</sup> qui  
aura lieu **le samedi 8 novembre  
2014** ou soutenez notre mouvement  
juniors en commandant nos divines  
tentations.

Toutes les informations sur notre site :  
**<http://www.tcgrolley.ch>**

Venez jouer au tennis  
ou prenez un cours

Plus de 100 bambini, juniors et adultes  
font déjà confiance à notre équipe de  
formation, dont un entraîneur  
professionnel à l'année.

Vous êtes intéressés !

Nous nous ferons un plaisir de vous  
renseigner par téléphone auprès de M.  
Philippe Schroeter au 079 431 13 44 ou  
par email à **[info@tcgrolley.ch](mailto:info@tcgrolley.ch)**



# JEUNESSE DE GROLLEY

### **La jeunesse de Grolley vous présente la Recro'ballade!**

Après l'inoubliable aventure des girons des jeunesses sarinoises, la jeunesse de Grolley, forte de sa nouvelle expérience, a décidé d'organiser une ballade gourmande.

A travers les sentiers pédestres de la commune, plusieurs stands se dresseront pour vous servir un plat du traditionnel menu du recrotzon. La ballade se terminera en musique avec son fameux bal et d'autres animations pour les plus jeunes.

De plus amples informations suivront par courrier ou sur notre site internet [www.jeunessegrolley.ch](http://www.jeunessegrolley.ch).

Nous vous attendons nombreux le 27 septembre 2014 pour une journée villageoise et familiale!



